

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES
Kings Place, C.P. 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1
(506) 453-2844

Défis d'ordre financier : les solutions 1996-1997

Avril 1996

Table des matières

1	Introduction	1
2	Les défis d'ordre financier dans l'enseignement supérieur . .	2
3	Défis d'ordre technologique	9
4	Productivité et rendement dans les universités	13
	4.1 Introduction	13
	4.2 Valeur de l'enseignement supérieur	13
	4.3 Recherche	16
	4.4 Service communautaire et retombées	17
	4.5 Efforts de collaboration	17
	4.6 S'adapter à la croissance du réseau	18
5	Points à considérer par les universités et les gouvernements	21
6	Conclusion	25
7	Annexes	26
	Annexe A. Transferts interprovinciaux de fonds	26
	Annexe B. Financement des projets d'immobilisations	27
	Annexe C. Tableaux et figures divers	38
	Annexe D. Mémoires reçus par la Commission	44

1 Introduction

Le présent document vise deux fins. Premièrement et avant tout, la Commission veut informer le public, les gouvernements et les universités des principales questions d'actualité relativement au financement de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Deuxièmement, la Commission veut aviser les universités et les gouvernements des mesures qu'il aurait lieu de prendre pour s'attaquer aux défis.

Probablement, la question la plus urgente qui se pose actuellement aux universités, c'est la diminution constante du financement accordée par les gouvernements. À ce déclin de l'aide vient s'ajouter la tendance croissante chez les gouvernements à considérer les universités comme des instruments de la politique gouvernementale : ils s'attendent à un rendement accru de leurs subventions.

Un autre défi important qui se pose, c'est la nouvelle explosion du savoir. Maintenant, le secteur privé n'hésite pas à remettre en question le rôle des universités comme gardiens et diffuseurs du savoir.

Les étudiants eux aussi doivent composer avec la diminution des subventions aux universités. Les frais de scolarité et les autres frais poursuivent leur ascension. Et l'endettement des étudiants suit le pas.

2 Les défis d'ordre financier dans l'enseignement supérieur

Diminution de l'aide gouvernementale

Pendant de nombreuses années, le gouvernement fédéral a accordé des transferts fiscaux aux provinces pour les aider à financer leurs services en matière de santé, d'enseignement postsecondaire et d'aide sociale au titre du financement des programmes établis (FPE) et des accords conclus en vertu du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC).

Dans le budget déposé en février 1995, le gouvernement fédéral a annoncé que ces accords seraient remplacés par les Transferts fédéraux en matière de santé et de services sociaux (TSSS). Désormais, les programmes fédéraux relèveront d'un fonds général et le montant des transferts fédéraux aux provinces chutera à partir de 1996-1997.

Donc, pour 1996-1997, les transferts fédéraux à ce titre représenteront une diminution de 2,5 milliards de dollars comparativement au montant prévu selon la formule de financement actuelle. En 1997-1998, la nouvelle formule signifiera un manque à gagner de 4,5 milliards de dollars par rapport à 1995-1996. Voici une estimation qui correspond à la réduction prévue au chapitre des transferts dans les Maritimes :

**Tableau 1. Réduction dans les TSSS
(en millions de dollars)**

	<u>Réduction des transferts</u>	<u>Réduction prévue</u>			
		N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	Maritimes
1996-1997	2 500	64	81	12	157
1997-1998	4 500	116	146	21	283

Il revient à chaque province de déterminer les moyens d'absorber ces compressions et d'établir les budgets de ses programmes en conséquence. Cependant, il ne fait pas de doute que cette diminution des transferts fédéraux se répercutera sur le montant des subventions provinciales aux universités. Cette situation est particulièrement inquiétante, compte tenu des compressions que les gouvernements provinciaux ont déjà effectuées dans les années 90 au chapitre des subventions provinciales.

Le tableau ci-dessous montre l'augmentation des recettes générales des gouvernements provinciaux des Maritimes comparativement à la variation dans les subventions allouées aux universités pendant les années 90.

Tableau 2. Variation en pourcentage dans les recettes générales des gouvernements provinciaux entre 1990-1991 et 1994-1995 par rapport à la variation en pourcentage dans les subventions aux universités pour la même période.

	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.
Variation dans les recettes générales ¹	12,6	5,4	10,8
Variation dans les dépenses générales ¹	9,6	12,5	11,7
Variation dans les subventions aux universités	6,3	(3,6)	(3,2)

¹Source : Statistique Canada.

Pour 1994-1995, l'allocation d'aide financière aux universités de la Nouvelle-Écosse a diminué de 2,4 %. Dans les chiffres annoncés en 1995, avant que soit déterminé le niveau précis de la réduction des paiements parvenant du TSSS, on anticipait que l'aide aux universités soit réduite de 5,4 % de plus en 1996-1997. En 1995-1996, le financement a connu une baisse de 0,2 % à l'Île-du-Prince-Édouard, mais on ignore les résultats des années à venir.

Répercussions sur les étudiants

Les étudiants dans les universités ont à régler des coûts directs et indirects au moment de leur inscription. Les coûts directs comprennent la scolarité et d'autres frais, les manuels et le coût de la vie. De plus, il y a les coûts indirects qui représentent le coût de renonciation relativement au salaire non gagné pendant les études. Le Tableau C.3 à l'Annexe C fournit une estimation des coûts directs aux étudiants qui fréquentent une université dans les Maritimes.

En 1983-1984, les étudiants de la région ont contribué environ 19 % des frais liés à leur éducation sous la forme de frais de scolarité; en 1993-1994, leur part s'était accrue d'environ 29 % (voir le Tableau 3). Si l'aide gouvernementale continue de diminuer et que les frais de scolarité poursuivent leur ascension, cette tendance devrait se maintenir sans aucun doute.

Tableau 3. Pourcentage de l'apport des frais de scolarité aux recettes de fonctionnement général⁽¹⁾ de 1983-1984 à 1993-1994.

	Nouveau-Brunswick		Nouvelle-Écosse		Île-du-Prince-Édouard	
	<u>1983-</u> <u>1984</u>	<u>1993-</u> <u>1994</u>	<u>1983-</u> <u>1984</u>	<u>1993-</u> <u>1994</u>	<u>1983-</u> <u>1984</u>	<u>1993-</u> <u>1994</u>
	Frais de scolarité	18,7	27,5	19,3	29,9	19,1
Subventions provinciales	76,6	70,8	75,0	66,8	80,3	69,0
Autre subventions gouvernementales	0,0	0,1	1,1	1,4	0,0	0,5
Autres sources de recettes	4,7	1,6	4,6	1,9	0,6	1,5
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

⁽¹⁾ Voir le diagramme à la page 9 pour la distinction entre les recettes et les dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes et aux dépenses totales.

Note : Prévisions de l'Î.-P.-É., excluant le Collège vétérinaire de l'Atlantique.

Sources : CAUBO, Statistique Canada

Tableau 4. Pourcentage de l'apport des frais de scolarité aux recettes de fonctionnement général⁽¹⁾, par province, 1993-1994

Terre-Neuve	18,3	Ontario	26,6
Île-du-Prince-Édouard	29,0	Manitoba	25,0
Nouvelle-Écosse	29,9	Saskatchewan	22,5
Nouveau-Brunswick	27,5	Alberta	22,4
Québec	17,0	Colombie-Britannique	23,2

⁽¹⁾ Voir le tableau à la page 9 pour la distinction entre les recettes et les dépenses de fonctionnement général et le total des recettes et des dépenses générales.

Sources : ACPAU, Statistique Canada.

Les associations étudiantes ont clairement indiqué que, si l'augmentation des frais de scolarité dans les universités des Maritimes se poursuit, l'accès à l'enseignement supérieur en souffrira. Des initiatives telles que l'imposition de frais standards pour les programmes de première et de deuxième années, et ensuite de frais différentiels pour les programmes à coûts plus élevés, pourrait réduire la possibilité d'un accès réduit et de choix limité de programmes aux étudiants.

À mesure que les frais de scolarité augmentent, en sommes réelles et en pourcentage des coûts totaux à l'étudiant, il est possible que les étudiants décident de porter leur choix sur une université en fonction d'autres critères. Pour ceux qui sont conscients des coûts, l'option la plus économique consisterait à fréquenter un établissement ou à suivre des cours de manière à pouvoir demeurer au foyer parental. Les étudiants qui peuvent se permettre de quitter le foyer pourraient fréquenter des universités dans des régions plus éloignées.

Le maintien des restrictions par les gouvernements a eu pour conséquence de faire augmenter les frais de scolarité. La moyenne des frais de scolarité s'est accrue d'environ 42 % au cours des années 90. Cela a entraîné un endettement plus élevé, mais n'a pas causé de diminution évidente des taux de participation des diplômés du secondaire. Ce phénomène est en partie attribuable au fait que les frais de scolarité représentent toujours un tiers seulement des coûts liés à une année d'études à l'université. Par contre, une proportion importante d'étudiants reçoivent des prêts étudiants. Les changements dans les programmes d'aide aux étudiants dans toutes les provinces ont mené à une hausse considérable de l'endettement chez les étudiants. Les frais de scolarité et l'endettement continuant de s'accroître, il semble inévitable que l'accès en souffrira et que les étudiants pourraient devoir consacrer plus de temps avant d'obtenir un diplôme.

Ce sont la société et l'individu qui en bénéficient lorsqu'un étudiant va à l'université. Il est difficile, mais non impossible, de déterminer les avantages. Cependant, les gouvernements et les universités doivent s'entendre sur la part des frais qu'ils sont disposés à assumer. Il est évident que les gouvernements sont déterminés à réduire leurs déficits. Donc, les universités devront assumer le fardeau de certaines compressions, ce qui se répercutera sur les étudiants.

Aide financière aux étudiants

«Au départ, en maintenant les frais de scolarité à un niveau raisonnable, on voulait garantir l'accès aux étudiants. Nous devons savoir ce que les étudiants peuvent vraiment absorber avant que l'accessibilité ne soit plus une réalité».

- Alliance des étudiants du Nouveau-Brunswick

Tous les programmes d'aide aux étudiants dans les provinces maritimes ont subi des changements fondamentaux pour ce qui est des politiques et de l'application au cours des deux ou trois dernières années. Les programmes visent maintenant à offrir plus d'argent aux étudiants sous la forme de prêts plutôt que de bourses d'entretien, augmentant du même coup l'endettement individuel. En 1993-1994, le programme de bourses d'entretien du Nouveau-Brunswick était remplacé par un programme de prêts et bourses. La même année, le programme provincial de bourses d'entretien de la Nouvelle-Écosse devenait un programme provincial de prêts avec remise. Puis en 1994-1995, l'Île-du-Prince-Édouard adoptait un programme d'aide semblable à celui de la Nouvelle-Écosse.

Les récents changements apportés aux programmes canadiens de prêts aux étudiants ont donné ce qui suit :

- hausse des limites fixées pour les prêts;
- octroi d'une aide sélective aux étudiants à temps partiel sous la forme de prêts et de bourses d'entretien;
- octroi d'une aide aux étudiants ayant une incapacité permanente;
- octroi de subventions pour initiatives spéciales pour les étudiantes inscrites au doctorat;
- ententes spéciale avec les banques.

Depuis 1982-1983, le pourcentage des étudiants des provinces maritimes recevant une aide financière n'a pas beaucoup fluctué (voir l'Annexe A). Par exemple, en 1982-1983, 67,8 % des étudiants des Maritimes recevaient une aide en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants, comparativement à 65,1 % en 1994-1995. Cependant, l'aide financière moyenne totale (prêts canadiens, prêts et bourses d'entretien des provinces) a augmenté considérablement au cours des années. En moyenne, chaque étudiant des Maritimes recevait en 1982-1983 une aide de 2 694 \$, comparativement à 5 838 \$ en 1994-1995, soit une augmentation de 116,7 %. De ce montant, 67 % était offert sous forme de prêts en 1982-1983; ce pourcentage atteignait 98 % en 1994-1995. En dollars constants, l'augmentation des prêts reçus par les étudiants s'établissait en moyenne à environ 104 %.

Aux taux actuels d'emprunt, à la fin d'un programme universitaire de quatre ans, les étudiants ont une dette se situant entre 20 000 \$ et 24 000 \$; cette dette peut atteindre de 25 000 \$ à 30 000 \$ à la fin d'un programme universitaire de premier cycle de cinq ans, si les étudiants terminent leur programme dans le délai minime fixé. Ces montants ne tiennent pas compte des répercussions attribuables aux compressions budgétaires prévues par les deux ordres de gouvernement. Si les frais de scolarité augmentent, l'endettement des étudiants s'accroîtra en conséquence. Selon l'Enquête auprès des diplômés de 1990 menée par Statistique Canada en 1992, 43 % des étudiants des Maritimes ont déclaré avoir reçu un prêt en vertu du programme de prêts étudiants pour financer leurs études. De ce nombre, à la fin de leurs études, 53 % devaient moins de 10 000 \$ et 29 %, de 10 000 \$ à 20 000 \$. Deux ans après l'obtention de leur diplôme, 21 % d'entre eux devaient de 10 000 \$ à 20 000 \$. Environ 17 % des répondants ont indiqué qu'ils éprouvaient de la difficulté à rembourser leurs prêts deux ans après la fin de leur programme.

La mesure dans laquelle les étudiants seront capables de rembourser ces montants est une question importante que doivent considérer les gouvernements. Le Nouveau-Brunswick a récemment réalisé un sondage auprès des diplômés universitaires de 1994 qui avaient reçu une aide financière. Seulement un tiers d'entre eux occupaient un poste régulier à temps plein. Près de la moitié avaient des revenus annuels inférieurs à 20 000 \$.

La ventilation de l'aide financière aux étudiants dans chaque établissement varie énormément et rend compte de l'emplacement géographique des établissements et du type de clientèle servie (voir le Tableau C.2). L'établissement dont les étudiants reçoivent le moins d'aide financière est la University of King's College (25,4 %). Les étudiants qui reçoivent l'aide financière la plus importante se trouvent à la University College of Cape Breton (70,1 %), le Nova Scotia College of Art and Design (69,8 %) et le Centre universitaire de Shippagan de l'Université de Moncton (65,9 %).

Les frais de scolarité poursuivant leur hausse, il est important de surveiller l'impact sur l'accès et l'égalité d'accès. Les Maritimes ont réalisé des gains énormes au chapitre de l'égalité d'accès; il est dans l'intérêt des générations futures de protéger ces acquis.

Le montant de l'aide offerte dans le cadre des programmes d'aide aux étudiants est maintenant plus élevé, mais cela entraîne un niveau d'endettement accru chez les étudiants. Un régime de remboursement de prêts fondé sur le revenu pourrait se révéler utile, mais il comporte également des failles. Cela serait encore mieux si les employeurs, y compris les gouvernements, consacraient plus d'efforts pour embaucher les étudiants l'été.

Répercussions sur les établissements

Les inscriptions dans les universités ont augmenté, tout comme les frais de scolarité. En 1990-1991, les universités des Maritimes ont recueilli au total 109 millions de dollars en frais de scolarité. En 1994-1995, le montant prévu avait dépassé les 160 millions de dollars. Le total de l'aide gouvernementale s'est maintenu à environ 379 millions de dollars pendant la même période. En pourcentage, les frais de scolarité sont passés d'environ 22 % des recettes de fonctionnement des établissements à environ 30 %.

Cette tendance accrue à dépendre des frais de scolarité aura deux effets importants sur les universités. Tout d'abord, les étudiants exercent déjà une plus grande influence sur les activités des campus, et cette influence grandira. Puis, il y a le fait que le nombre total des inscriptions a commencé à ralentir. Pour certains établissements, ceux qui ont des listes d'attente, cela ne posera aucun problème; pour les autres, ce ralentissement signifiera un manque à gagner. Il est possible que les recettes provenant des frais de scolarité ne suffisent pas à compenser la diminution de l'aide gouvernementale.

En raison de l'incertitude qui entoure les compressions du gouvernement fédéral, il est encore plus difficile de planifier au moment-même où les perspectives financières nous obligent à établir des plans triennaux ou quinquennaux. De plus, le système collégial de gestion dans les universités, sans parler notamment des conventions collectives avec le corps professoral, ne se prête pas à des redressements rapides. Nous savons, toutefois, que les universités n'ont pas fait assumer aux étudiants la totalité du manque à gagner au chapitre des dépenses sous la forme d'augmentation des frais de scolarité. Les possibilités de croissance étant limitées, elles ont poursuivi d'autres sources de recettes. Des efforts soutenus seront requis.

Les Figures C.1, C.2 et C.3 de l'Annexe C montrent les variations dans les recettes de fonctionnement général par étudiant-ETP dans chacune des trois provinces maritimes, exprimées en dollars constants. Même si les chiffres diffèrent d'une province à l'autre, on y retrouve des éléments communs. Le coût unitaire de l'enseignement a connu une baisse dans les trois provinces. Cela témoigne d'une augmentation du rapport étudiants-professeur. Le montant consacré aux services étudiants s'est accru dans toutes les provinces, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard, où le budget pertinent était déjà plus élevé comparativement aux deux autres. Des chutes notables sont observées dans des secteurs tels que les bibliothèques, les installations et l'administration.

Les universités ont dû depuis un certain temps tirer le maximum de leurs ressources limitées; elles ont comprimé leur dépenses. Cependant, deux questions demeurent une source de préoccupation importante : l'équilibre entre les salaires et les dépenses non salariales, et la rigidité inhérente à la

régie institutionnelle et aux conventions collectives. Ces questions sont inhérentes à chaque établissement. Même si les priorités varient d'une année à l'autre et d'un établissement à l'autre, chacun devra faire preuve de souplesse pour surmonter ces défis.

Il est intéressant de consulter les mesures de changement dans le tableau suivant qui permettent de faire une comparaison de 1990 à 1995 dans les provinces Maritimes :

Tableau 5. Comparaison des taux de croissance, divers postes, provinces maritimes, de 1990 à 1995

	<u>% d'augmentation</u>
Indice des prix à la consommation ⁽¹⁾	9,4
Recettes gouvernementales ⁽¹⁾	9,0
Dépenses gouvernementales ⁽¹⁾	11,1
Subventions gouvernementales aux universités ⁽²⁾	0,0
Inscriptions ⁽²⁾	11,0
Augmentation moyenne des frais de scolarité ⁽¹⁾	42,0
Total des frais de scolarité perçus ⁽²⁾	47,0
Dépenses de fonctionnement général des universités ⁽²⁾	9,0
Dépenses des universités relatives au corps professoral ⁽²⁾	10,0

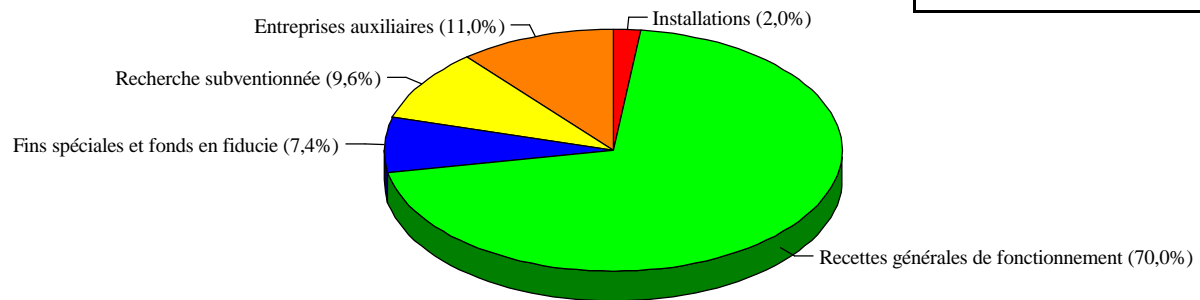
Sources :

⁽¹⁾ Statistique Canada

⁽²⁾ CESPM

Figure 1

Universités des Maritimes
Pourcentage des recettes totales selon la source



Voici les postes associés aux recettes de fonctionnement général :

Frais de scolarité	19,8 %
Subventions gouv.	49,0 %
Autres recettes	1,2 %

Tableau 6. Ventilation des recettes et des dépenses de fonctionnement général en 1993-1994

(Avant le recouvrement des coûts)

	Recettes %			Dépenses %	
	Subventions	Frais de scolarité	Autre	Salaires	Autre
Mount Allison University	63	34	3	75	25
St. Thomas University	56	42	2	83	17
Université de Moncton	74	24	2	79	21
University of New Brunswick	73	27	-	79	21
Acadia University	62	37	1	75	25
Atlantic School of Theology	50	48	2	68	32
Dalhousie University	74	24	2	79	21
Mount Saint Vincent University	67	33	-	81	19
NS Agricultural College	88	11	1	73	27
NS College of Art & Design	78	22	-	64	36
NS Teachers College*	80	20	-	77	23
St. Francis Xavier University	60	37	3	73	27
Saint Mary's University	53	45	2	79	21
Technical University of NS	79	21	-	75	25
UCCB	63	34	3	78	22
Université Sainte-Anne	54	35	11	75	25
University of King's College	52	38	10	81	19
UPEI	80	19	1	75	25
UPEI excluant le CVA*	71	29	-	83	17

Source: ACPAU 1993-1994

*Estimation

3 Défis d'ordre technologique

Le boom de l'information et les changements dans les modes d'enseignement

La convergence des deux phénomènes - le boom de l'information (assistée par la technologie) et la technologie de l'information elle-même - est peut-être le défi le plus sérieux qui se pose aux universités.

D'une part, la quantité de connaissances codifiées doublera maintenant en moins de cinq ans, faisant qu'il est impossible pour un étudiant d'acquérir une certaine «maîtrise du contenu» dans une spécialité au cours de la période consacrée à un programme régulier de premier cycle. D'autre part, les technologies de l'information et des communications transmettent directement des quantités énormes de connaissances documentées à l'apprenant, sans l'intervention du professeur.

Il en résulte donc une redéfinition de l'enseignement postsecondaire, c'est-à-dire des étudiants, du contenu, de la durée, de l'environnement pédagogique et des méthodes, ainsi que du rôle des universités et de leur corps professoral. Nous voilà entraînés par la révolution de l'information, ignorant toujours quel réseau universitaire, ou produit final, en émergera. Toutefois, nous pouvons voir plus clairement les tendances qui se dessinent dans notre nouvelle approche de l'enseignement postsecondaire :

Dimension de l'enseignement postsecondaire	Caractéristiques du passé	Dimensions en voie d'évolution ou d'émergence
Qui	<ul style="list-style-type: none"> • élèves traditionnels directement de l'école secondaire • population étudiante relativement homogène 	<ul style="list-style-type: none"> • une plus grande diversité du revenu, de l'âge, de la composition ethnique
Quoi	<ul style="list-style-type: none"> • maîtrise d'un bloc de connaissances • préparation du contenu en vue d'une carrière 	<ul style="list-style-type: none"> • accès, utilisation et gestion de l'information • pensée critique et résolution de problèmes
Quand	<ul style="list-style-type: none"> • horaire régulier en semaine 	<ul style="list-style-type: none"> • perfectionnement professionnel et recyclage au cours de la carrière, entrecoupés d'études/de formation collégiales • tôt le matin, les soirs, les fins de semaine

Dimension de l'enseignement postsecondaire	Caractéristiques du passé	Dimensions en voie d'évolution ou d'émergence
Où	<ul style="list-style-type: none"> • en classe • modèle de centre universitaire résidentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • lieu de travail, foyer, en voyage, centre communautaire... • enseignement à distance, au-delà des frontières d'un seul d'établissement • plus grande diversification des établissements
Comment	<ul style="list-style-type: none"> • exposé magistral • membre du corps professoral, la principale source du contenu • évaluation des exercices et des examens distribués à tous en même temps 	<ul style="list-style-type: none"> • apprentissage personnalisé, milieu d'apprentissage sur mesure • enseignement assisté par la technologie • corps professoral jouant le rôle de navigateur et de mentor, garant des normes • apprentissage selon le rythme de l'étudiant et auto-éducation

Les technologies de l'information ont déjà laissé une marque indélébile sur les méthodes d'enseignement et d'apprentissage. Grâce à elles, l'étudiant peut consulter directement des quantités croissantes d'information; le membre du corps professoral ou l'établissement peuvent réaliser des économies d'échelle et adapter les méthodes d'enseignement à la masse.

Les universités d'aujourd'hui auront comme défi de réévaluer l'équilibre entre la main-d'oeuvre et la technologie pour assurer le dynamisme et la pertinence de l'environnement d'apprentissage. Chacun doit redéfinir son rôle dans un ensemble d'établissements plus diversifiés qui forment le réseau d'enseignement postsecondaire. La révolution de la technologie implique également le rééquilibre des dépenses entre le capital et le travail.

Accréditation

Pendant cette transition vers l'ère de la technologie, les universités et les collèges vont de l'avant. La plupart de l'information qui circule provient de nos universités. De plus en plus, toutefois, les apprenants vont puiser l'information et les connaissances à plus d'une source. Et ce n'est pas le type d'apprenant qui aurait habituellement un grade universitaire. Puisque la plupart des apprenants veulent la reconnaissance de leurs acquis, les établissements (y compris nos universités) ont dû réagir, plus lentement que les gouvernements provinciaux l'espéraient et encore plus lentement que ne l'auraient voulu la plupart des apprenants. Cela explique pourquoi de nombreux apprenants dans

les Maritimes sont inscrits dans des programmes menant à l'obtention d'un diplôme dans des établissements de l'ouest du Canada tels que l'université Athabasca et l'Open Learning Agency. D'autres suivent des programmes offerts dans des établissements semblables aux États-Unis.

Ces établissements et d'autres du genre évalueront les acquis de l'apprenant (en fonction de ses cours, peu importe où il les a suivis) et tout programme d'études proposé (peu importe le nombre de sources) et décerneront un diplôme si le contenu du cours est jugé approprié. Par le passé, ces établissements étaient habituellement considérés comme des «moulins à diplômes»; il suffisait de payer le prix. Plusieurs d'entre eux ont maintenant mérité leurs lettres de créances. Il est donc bien plus facile d'obtenir un diplôme sans quitter son foyer.

Ces sources non traditionnelles d'apprentissage et d'accréditation représentent une alternative au diplôme. Elles font donc concurrence aux méthodes traditionnelles qui permettent aux universités de renflouer leurs coffres (frais de scolarité).

4 Productivité et rendement dans les universités

4.1 Introduction

Le plus important défi qui se pose maintenant aux universités, est de communiquer aux gouvernements et au public la valeur de leur contribution à la société. Il n'y a pas de solution unique à ce défi. Il faut des données plus complètes, et on travaille actuellement à élaborer des indicateurs de rendement plus précis. Toutefois, il existe déjà certaines données. Dans les pages suivantes, nous exposerons les secteurs d'activité importants des universités et les mesures qu'elles ont prises pour maintenir un niveau de service élevé en dépit d'une diminution des ressources et d'une hausse rapide des inscriptions.

4.2 Valeur de l'enseignement supérieur

Même si de nombreux avantages de l'éducation sont difficiles à quantifier, les statistiques montrent clairement que les possibilités d'emploi et les gains sont directement tributaires du niveau de scolarité atteint. Selon un récent article paru dans le Globe and Mail, au cours des cinq dernières années, il y a :

«500 000 emplois de plus sur le marché du travail au pays. D'ailleurs au cours des cinq dernières années, on a assisté à une brusque démarcation des exigences liées au niveau de scolarité et à la formation professionnelle. Le nombre d'emplois détenus par des personnes détenant un degré universitaire ou tout autre diplôme postsecondaire s'est élevé d'au moins 1,3 million. Entre-temps, le nombre total de postes pour ceux ayant un niveau de scolarité plus bas a chuté de 800 000.»

Les données nationales les plus récentes sur le sujet ont été recueillies par Statistique Canada lors d'une enquête auprès des diplômés deux ans après la fin de leurs études. Même si elles sont dépassées, ces données correspondent aux résultats obtenus au cours des enquêtes précédentes. (On pourrait rendre les données plus opportunes si les enquêtes étaient réalisées plus souvent. C'est un élément dont les universités doivent tenir compte dans l'élaboration des indicateurs.)

Selon ces statistiques, en 1992, 61 % de tous les diplômés de 1990 dans les Maritimes occupaient un emploi à temps plein et 24 %, un emploi à temps partiel. Deux ans après leur intégration au marché du travail, il n'y avait aucun écart significatif entre les taux d'emploi à temps plein entre les diplômés des universités et ceux des collèges communautaires. Cependant, le lien entre un niveau de scolarité plus élevé et de meilleures perspectives d'emploi est probablement le mieux démontré par deux faits : 1) 83 % des étudiants ayant une maîtrise sont employés à temps plein et 2) les diplômés universitaires recevaient un salaire plus élevé.

L'enquête de 1994 du Nouveau-Brunswick auprès des diplômés ayant reçu une aide financière aux étudiants démontre également la valeur des études universitaires. Le taux de participation à la vie active des diplômés était de 92 %, l'année suivant la fin de leurs études. Un lien très étroit existait

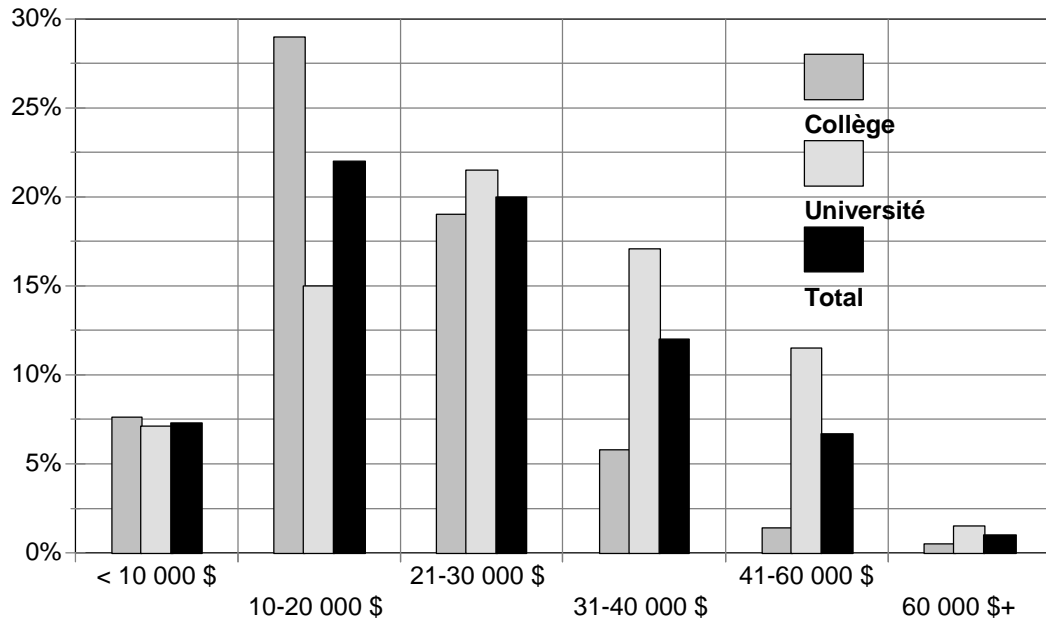
entre compétences polyvalentes et les habiletés personnelles que les diplômés étaient fermement convaincus avoir acquis à l'université, et les capacités que les employeurs disent rechercher pour le succès futur de leur entreprise. Dans l'ensemble, les diplômés ont répondu que leurs études universitaires en valaient la peine. Finalement, le salaire initial médian était environ 15 % plus élevé pour les diplômés des universités que ceux des collèges communautaires.

Les données sur les gains à vie ont fait ressortir que l'écart de revenu au début d'une carrière tend à s'accroître considérablement. Nous sommes également d'avis que les programmes d'études qui préparent les étudiants à s'adapter au marché du travail donneront un avantage aux diplômés pour ce qui est des gains comparativement à ceux qui sont seulement formés en vue d'une profession spécifique.

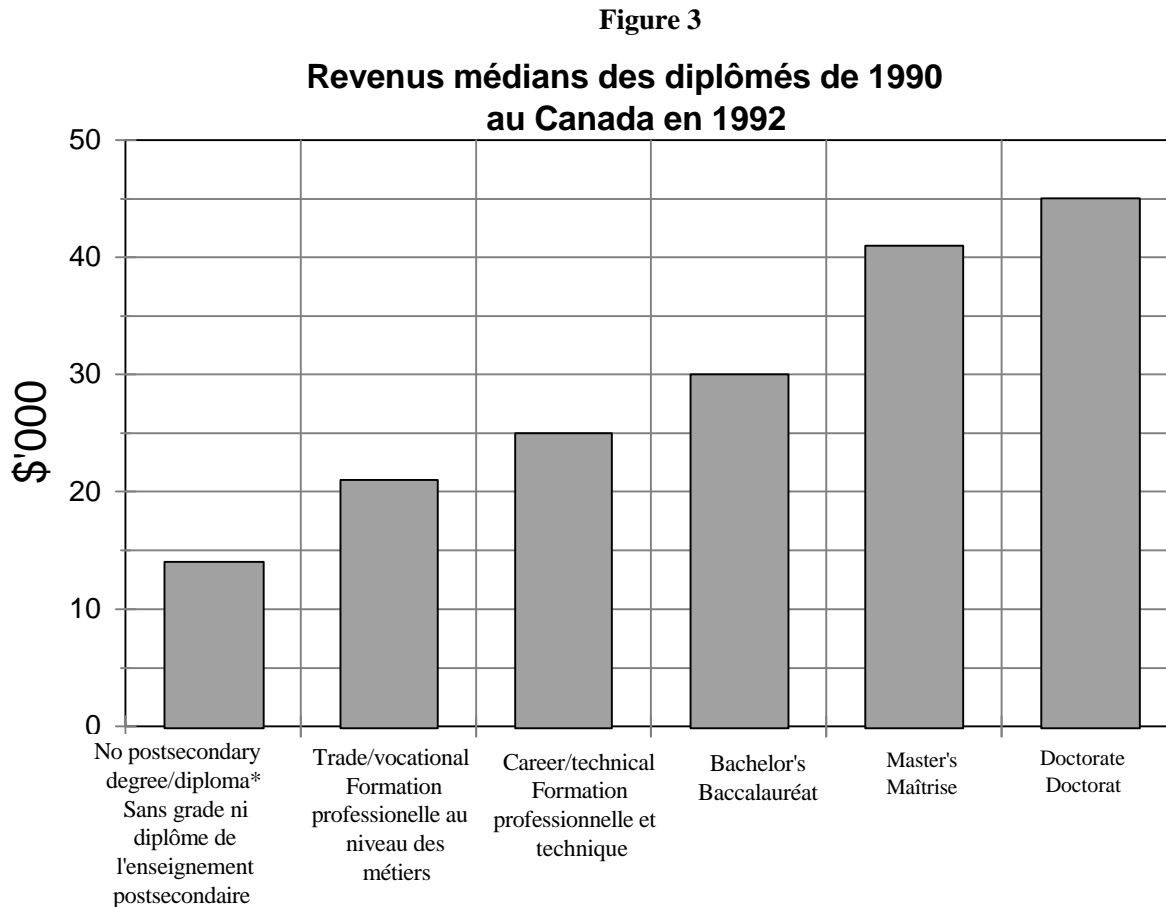
D'après les diagrammes ci-dessous, le lien entre les gains bruts et le niveau de scolarité est évident. On peut constater notamment que les diplômés universitaires dominent les échelles de salaire supérieures à 30 000 \$.

Figure 2

**Revenu des diplômés de 1990 dans
les Maritimes en 1992**



Source: Enquête de 1990 auprès des diplômés, Statistique Canada.



Source: Enquête de 1990 auprès des diplômés, Statistique Canada.

Les raisons qui poussent les candidats à s'inscrire à un programme universitaire sont aussi variées que les gens eux-mêmes. Cependant, la plupart d'entre eux le font pour améliorer leurs perspectives d'emploi. Selon le profil des compétences relatives à l'employabilité publié par le Conference Board of Canada, les compétences essentielles qui sont demandées de la main-d'oeuvre canadienne sont :

Aptitudes aux études : les aptitudes de base qui sont nécessaires pour obtenir et conserver un emploi, de même que pour avancer et obtenir les meilleurs résultats possibles. Elles comprennent l'habileté à communiquer, à faire appel à la pensée critique et à poursuivre l'apprentissage continu.

Dynamique de vie : une combinaison des attitudes positives, de la responsabilité et de l'adaptabilité.

Aptitude à travailler en équipe : cette aptitude est nécessaire pour travailler avec d'autres personnes au travail en vue d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

Les universités continuent de réagir pour répondre aux demandes des clients et elles adoptent des programmes visant à doter leurs diplômés de ces aptitudes et faciliter leur transition de l'environnement d'apprentissage au marché du travail. Des mécanismes tels que les programmes d'enseignement coopératif, les stages intégrés aux programmes existants, la conclusion d'ententes entre les universités et les associations professionnelles, les programmes de transition entre les établissements d'enseignement à tous les niveaux (secondaire et postsecondaire) et l'industrie, par exemple, témoignent des efforts consacrés par les universités à ce chapitre.

4.3 Recherche

L'une des caractéristiques distinctives de l'université, c'est l'interdépendance de l'enseignement et de la recherche. Dans ce contexte, la recherche universitaire vise les objectifs (avantages) généraux qui suivent :

- i) informer le milieu de la formation / de l'enseignement, améliorant ainsi la qualité de l'enseignement;
- ii) former les futurs chercheurs et d'autres employés hautement qualifiés;
- iii) produire des résultats, en contribuant au savoir public et en créant un réseau du savoir pour le milieu des affaires, le secteur public et la communauté locale.

Il existe littéralement des milliers de projets de recherche en cours dans les universités des Maritimes, et ce, dans toutes les disciplines. De nombreux se sont distingués au pays et à l'étranger; d'autres ont plutôt une portée locale ou régionale. La recherche menée dans les universités des Maritimes représente des retombées socioéconomiques importantes dans la région. En 1993-1994, des subventions directes d'environ 75,3 millions de dollars ont été accordées aux universités des Maritimes pour la recherche. De ce montant, 66 % correspondait à la contribution du gouvernement fédéral alors que, il y a dix ans, elle représentait 80 % des recettes de recherche subventionnée.

Il faudrait continuer à encourager la recherche dans les établissements des Maritimes. Dans un récent rapport du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie (CCNST), il est affirmé que : *«Le degré auquel les Canadiens excelleront dans l'avancement du savoir déterminera les résultats que nous obtiendrons au chapitre de la croissance économique et des progrès sociaux».* (Traduction.) Le rapport encourage le gouvernement fédéral à collaborer avec les gouvernements provinciaux pour établir un réseau solide de recherche universitaire. Les universités sont obligées de diversifier les sources de financement et de mener plus de projets concertés de recherche multidisciplinaire. Elles sont également encouragées à exploiter les potentialités locales (et régionales), tout en créant des partenariats avec d'autres organismes de recherche. Les universités jouent un rôle important dans la formation des futurs leaders et chercheurs, et en tant que source des connaissances et des compétences de base en recherche, qui sont essentielles au développement futur.

4.4 Service communautaire et retombées

L'enseignement postsecondaire représente beaucoup d'argent dans les provinces de l'Atlantique. Engagement communautaire, partenariats avec le milieu des affaires et la communauté, lieu de haut savoir et usage public des installations, voilà certains secteurs d'activités des universités. Les universités sont une industrie en pleine croissance qui contribue de façon considérable à l'économie régionale. Les cités et les villes qui abritent ces universités profitent des énormes retombées associées à la présence du personnel, des étudiants et des visiteurs de ces établissements. En 1995, le secteur des universités dans les Maritimes a consacré près de 785 millions de dollars et employé plus de 14 000 personnes, dont environ 3 450, ou le quart, étaient des membres du corps professoral. Le secteur de l'enseignement représente environ 8 % du produit provincial brut des Maritimes.

De nombreux liens existent entre le milieu des affaires et les universités. Les détaillants reconnaissent la valeur de leur clientèle étudiante. D'autres firmes profitent des services du corps professoral à titre de consultants ou d'entrepreneurs qui peuvent contribuer leur expertise très poussée à des projets à court et à moyen termes. Les gouvernements également n'hésitent pas à consulter les professeurs pour leur expertise.

Les communautés tirent un grand sentiment de fierté de la présence d'une université dans leurs limites. Les universités jouent le rôle de centres culturel, social et athlétique dans la plupart de ces communautés. Les productions théâtrales, les débats publics et les manifestations sportives favorisent la poursuite de l'apprentissage et du divertissement dans les centres universitaires. Les installations universitaires sont habituellement à la disposition du public, moyennant des frais raisonnables, ou gratuitement, la plupart du temps.

Au coeur même de l'enseignement universitaire existe un sentiment de liberté qui incitent les étudiants et le personnel à faire connaître leurs opinions, à diffuser de l'information et à remettre en question les systèmes établis. Ces débats sont sains, aussi bien pour les participants que pour le public. Les questions sociales de l'heure sont souvent des sujets populaires dans les centres universitaires et les communautés-mêmes. Le personnel et les étudiants servent souvent de catalyseurs pour ces débats. Les campus universitaires sont un noyau vigoureux de connaissances et d'énergie incroyable pour le public dans les diverses cités et villes des Maritimes.

4.5 Efforts de collaboration

La collaboration peut contribuer à une réduction des coûts. Les universités participent à un certain nombre d'initiatives portant sur les échanges de connaissances et de ressources et visant à éviter les doubles emplois inutiles. Voici quelques exemples :

- Cinq universités (UCCB, Acadia, Mount Saint Vincent, Mount Allison et St. Thomas) ont formé un consortium pour acheter et gérer du logiciel destiné aux systèmes d'information de gestion.

- Le Réseau d'ordinateurs à l'usage de l'enseignement - Ce réseau est un exemple de collaboration qui a porté fruits entre les établissements d'enseignement postsecondaire; il a contribué à l'arrivée d'Internet dans les provinces de l'Atlantique (University of New Brunswick, St. Thomas, Université de Moncton, Mount Allison, UPEI et Holland College).
- Lorsque le Conseil des ministres de l'éducation du Canada a demandé aux universités et aux collèges de reconnaître les cours de chacun aux fins de transfert, c'était le résultat d'un effort originant des provinces maritimes. Cela explique pourquoi les établissements des Maritimes ont été parmi les premiers à donner suite à cette recommandation. Certains avaient même devancé le Conseil des ministres sur cette question.
- Trois universités (Mount Allison, University of New Brunswick et St. Thomas) offrent en collaboration des programmes d'enseignement à distance dans la Miramichi. Un ou plusieurs consortiums d'enseignement à distance sont à l'état de projet dans les provinces de l'Atlantique.
- Le Metro Halifax Universities Consortium (Atlantic School of Theology, Dalhousie, King's College, Mount Saint Vincent, Nova Scotia College of Art and Design, Saint Mary's, Technical University of Nova Scotia) a été formé pour offrir conjointement certains services aux sept établissements participants.
- Interuniversity Services Incorporated, qui appartient aux universités des Maritimes, se charge des approvisionnements communs en gros pour ces dernières depuis 1981.
- Novanet, et un consortium de bibliothèques universitaires en Nouvelle-Écosse, est actif depuis 1987.

4.6 S'adapter à la croissance du réseau

Le nombre d'étudiants inscrits dans les universités des provinces maritimes fait foi de la demande croissante pour l'enseignement universitaire. Même si, dans l'ensemble, les inscriptions semblent s'être maintenues en 1994-1995, du moins temporairement, les inscriptions-ETP se sont accrues de façon remarquable depuis 1983-1984. Cette hausse correspond à l'addition d'une université d'une dimension excédant de 30 % toute autre université des Maritimes.

En plus des inscriptions, le nombre de diplômés est à la hausse. Pour la période allant de 1984 à 1994, le nombre de diplômes décernés chaque année (à tous les niveaux) dans les universités des Maritimes a connu une augmentation de près de 50 %. Ces augmentations ont pu se réaliser sans l'apport de personnel additionnel à temps plein (bien que le nombre de chargés de cours à temps partiel soit à la hausse).

Figure 4
Inscriptions-équivalents à temps plein (ETP) -
Universités des Maritimes
Période allant de 1983-1984 à 1993-1994

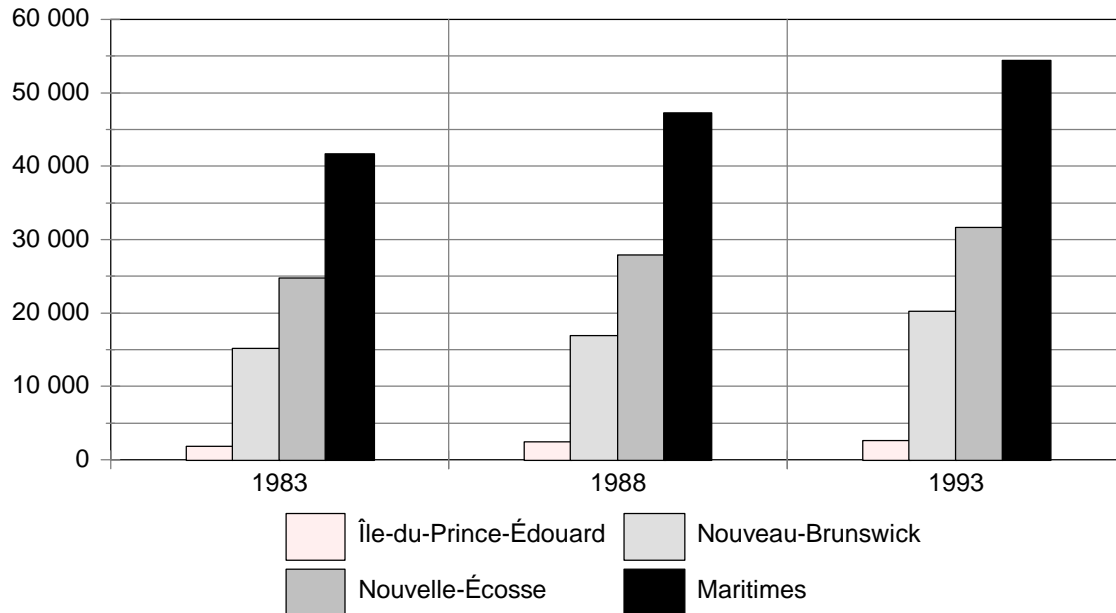


Tableau 7. Comparaison des inscriptions, des diplômés et des professeurs de 1990 à 1994, universités des Maritimes

	Inscription-ETP	Diplômés	Professeur à temps plein
1990	50 997	10 602	3 488
1991	53 012	10 937	3 494
1992	56 305	11 837	3 448
1993	58 410	12 226	3 455
1994	58 987	12 681	3 450*

Source: CESPM

*Estimation

Les changements au cours des dix dernières années dans les coûts par étudiant dans le secteur universitaire correspondent à peu près à ceux qui se sont produits dans le système d'enseignement public. Au cours de cette période, cependant, le nombre d'inscriptions dans les écoles publiques était à la baisse, contrairement à ce que vivaient les universités. Si les données démographiques se

traduisent maintenant par une diminution des inscriptions dans les universités des Maritimes, ces dernières risquent d'avoir à assumer des coûts unitaires croissants, et la nécessité d'augmenter les frais de scolarité se fera encore plus pressante.

Tableau 8. Coûts unitaires dans les universités et les écoles publiques en 1983-1984 et en 1993-1994 - provinces maritimes

<u>Poste</u>	<u>1983-1984</u>	<u>1993-1994</u>	<u>Écart</u>
École publiques (M-12)			
(1) Total - Dépenses de fonctionnement des écoles publiques (en milliers de dollars)	1 226 424	1 883 418	53,6
(2) Nombre total des inscriptions dans les écoles publiques	354 001	334 822	(5,4)
(3) Coût par élève $1 \div 2$	3 464	5 625	62,0
Universités			
(4) Total - Dépenses de fonctionnement général des universités (en milliers de dollars)	335 136	588 723	75,7
(5) Inscriptions - ETP dans toutes les universités	44 742	59 342	32,6
(6) Coût par étudiant $4 \div 5$	7 490	9 920	32,4

Sources : Statistique Canada, CESPM

5 Points à considérer par les universités et les gouvernements

La diminution des ressources est une réalité plutôt triste à un moment où nos établissements sont aux prises plus souvent qu'autrement avec des étudiants avertis et exigeants, des installations vieillissantes, des demandes d'investissement dans la technologie, sans parler des pressions croissantes qui sont exercées pour qu'ils soient plus sensibles aux besoins et s'adaptent. Il faut apporter des changements, au sein de ces établissements et dans leurs interactions, si l'objectif visé est de surmonter les défis exposés tout au long du présent document. C'est un fait reconnu que la mise en oeuvre de projets de restructuration et de réforme à cette fin exige souvent des investissements considérables à court terme, venant ainsi ajouter au fardeau déjà lourd à assumer. Quoi qu'il en soit, les universités doivent réagir. Voici les mesures qui sont proposées et auxquelles il faudrait donner suite :

Les programmes et l'employabilité des étudiants - Les universités doivent s'efforcer davantage d'établir un rapport entre les valeurs des études libérales et les compétences relatives à l'employabilité et les nouvelles demandes des employeurs, de même de faciliter la transition d'un environnement d'apprentissage au marché du travail. Parmi les exemples mentionnés plus tôt, citons les programmes d'enseignement coopératif, les stages intégrés, la conclusion d'ententes avec les associations professionnelles, et les programmes de transition entre les collèges, les universités et l'industrie. Il faut sérieusement repenser à adapter les programmes, y compris l'enseignement à distance, en fonction de l'intégration au marché du travail. De même, il faut renforcer, en tenant compte de cette orientation ainsi que du nouveau profil des étudiants, les cours qui sont offerts dans les établissements à titre de compléments aux programmes menant à un diplôme (leadership, communication efficace, bénévolat, travail d'équipe, gestion du changement, perfectionnement des connaissances en informatique).

Gestion des inscriptions - Les universités sont reconnues pour leur tendance à réagir dans une certaine mesure aux demandes d'inscription. L'absence d'un service centralisé des inscriptions pour le réseau afin de traiter les demandes multiples vient ajouter à cette incertitude. Les universités doivent mieux s'informer au sujet de leur clientèle de manière à mieux desservir les clients actuels, à déterminer de nouveaux marchés et à élaborer des stratégies afin d'équilibrer la demande et la capacité. Il faudrait explorer de nouveaux marchés (p. ex., étudiants étrangers et non traditionnels) et concevoir des programmes de recrutement sélectif afin d'utiliser avec efficacité le capital et la main-d'oeuvre actuels.

Amélioration de la productivité - À mesure que les fonds diminuent et que les profils des étudiants changent, les structures traditionnelles et les charges de travail sont appelés à s'adapter en conséquence. Les salaires du corps professoral constituent la plus importante dépense aux budgets des établissements pour l'enseignement. Les établissements doivent recourir davantage à la technologie et aux autres innovations au chapitre de l'enseignement lesquelles, combinées à des pratiques de gestion améliorées, se traduiront par une augmentation de la productivité du corps professoral qui ensuite rapportera à l'enseignement et bénéficiera du coup aux étudiants. La

rationalisation des programmes et du contenu des programmes offerts dans les établissements et dans le réseau est indispensable au déploiement efficace du corps professoral.

À part la rationalisation, voici quelques exemples de mesures visant à améliorer la productivité : utiliser l'ordinateur pour l'apprentissage autonome afin de remplacer ou d'étendre les activités à forte main-d'oeuvre dans lesquelles est maintenant engagé le corps professoral (les concepts actuels des processus d'enseignement et d'apprentissage et des charges de travail doivent changer); créer des partenariats au sein des établissements et dans le réseau pour tirer profit des potentialités existantes et améliorer le contenu et la portée des programmes à l'intention des étudiants, et ce, dans les centres universitaires et à distance; élaborer des systèmes plus stricts de gestion du rendement pour définir, mesurer et améliorer l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage pour les départements et chaque membre du corps professoral. Il faut envisager des mesures viables afin de préparer le départ des professeurs âgés et faciliter l'embauche par contrat de manière à ne pas nuire à la qualité des programmes. Il faudrait modifier les conventions collectives ou les politiques de l'établissement qui limitent les améliorations à la productivité, plus particulièrement en ce qui a trait à la gestion du rendement ou aux définitions strictes du travail et de la charge de travail.

Gestion des installations - Afin de réduire les frais d'entretien permanents, on fait davantage appel à l'attribution de marchés, aux efforts de collaboration avec d'autres établissements et à la création de partenariats avec des sociétés pour financer les immobilisations et réaliser des économies à long terme (gestion de l'énergie, par exemple). Le coût réel des locaux est trop souvent négligé dans le processus de prise de décision des établissements. Une gestion plus stratégique des locaux pourrait mener, entre autres, à la disposition ou à la fermeture des locaux sous-utilisés, à l'élimination des obligations découlant d'un bail, de même qu'à l'échange de locaux à frais élevés pour des solutions plus efficaces. Les frais liés aux installations et l'utilisation efficace de ces dernières devraient influencer davantage sur les décisions en matière d'enseignement pour ce qui est de trouver des solutions plus innovatrices à l'établissement des calendriers et à l'échelonnement des programmes semestriels sur toute l'année. Par exemple, dans certaines universités, on abandonne des périodes habituellement consacrées aux travaux en laboratoire pour des simulations par ordinateur, réduisant ainsi les coûts, tout en donnant plus de souplesse aux instructeurs et aux apprenants (dans le centre universitaire ou à distance).

Systèmes administratifs et services - On mène de front des projets de collaboration pour l'échange de services au sein des établissements et dans le réseau. Ces initiatives doivent se poursuivre. Par la rationalisation des politiques et des procédures, l'exploitation de la technologie et l'échange des meilleures pratiques et du meilleur personnel, il est possible de réaliser des économies ou des améliorations considérables dans la prestation des services aux étudiants (traditionnels et non traditionnels) et aux autres clients.

Grâce à l'élaboration et à la gestion de normes relatives aux données et de systèmes d'information communs, de même qu'à l'harmonisation des politiques et des procédures dans des secteurs allant de la gestion des inscriptions à l'administration des bibliothèques, il sera possible d'améliorer la capacité de gestion des établissements, de diminuer la bureaucratie et les frais généraux et de

réaffecter les ressources à l'enseignement et à l'apprentissage. Entre autres exemples d'initiatives qui répondront à ces besoins tout en améliorant les services aux étudiants, mentionnons : l'inscription et le règlement des frais au choix des étudiants, sans endroit ni heure déterminés, et l'échange électronique des relevés pour accélérer les transferts de crédits. Dans la même veine, des systèmes d'information améliorés permettront d'incorporer la gestion du changement et de satisfaire aux demandes des gouvernements et des étudiants pour que les établissements fassent preuve de responsabilité.

Les gouvernements peuvent aider les établissements à s'attaquer aux défis de plusieurs façons :

Incertitude - Les gouvernements et les établissements bénéficieront d'une articulation plus claire des attentes des gouvernements à leur égard. De même, l'établissement de plans triennaux ou quinquennaux de prévisions financières améliorera de façon considérable la capacité des établissements de planifier en vue de répondre aux nouvelles demandes des gouvernements et des apprenants.

Frais liés aux changements - Les établissements réalisent des frais à court terme liés aux changements. À titre d'aide, les gouvernements peuvent continuer à offrir des fonds pour faciliter ces changements, dans les cas notamment où les économies se réaliseront seulement à long terme ou qu'elles rapporteront autant sinon plus au réseau qu'aux établissements mêmes.

À titre d'exemple, mentionnons l'exigence actuelle pour ce qui est d'obtenir plus d'information au sujet des établissements aux fins de recevabilité ou de subventions d'encouragement, entre autres. Cette information sera utile pour les établissements à mesure qu'ils chercheront à apporter des changements. Elle sera utile au gouvernement et au public puisqu'elle brossera un tableau de l'efficacité des opérations universitaires.

Collaboration avec les établissements - Les gouvernements peuvent poursuivre avec plus de vigueur et de créativité la formation de partenariats avec les établissements pour la mise sur pied de projets de développement économique au pays et à l'étranger. À titre d'exemple, citons l'initiative menée en collaboration avec le Nova Scotia Council on Higher Education, le Nova Scotia Economic Renewal Agency et les universités de la Nouvelle-Écosse pour encourager la fréquentation des étudiants étrangers dans les universités de cette province. On s'attend que cette initiative mène à des échanges commerciaux dont bénéficiera l'économie provinciale. Le projet de l'inforoute du Nouveau-Brunswick est un autre exemple prometteur.

Questions fédérales-provinciales - Les gouvernements provinciaux peuvent continuer à collaborer avec le gouvernement fédéral en vue de favoriser des changements relativement à des questions en suspens qui jouent sur l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse de la complémentarité des programmes touchant l'aide aux étudiants, de la planification en vue de l'échéance du programme CANARIE subventionnant l'accès des établissements à Internet ou d'une prise de conscience et de l'atténuation des effets sur le réseau de la recherche d'une réduction des subventions.

6 Conclusion

L'environnement où oeuvrent les établissements postsecondaires est en train de changer très rapidement. Les gouvernements réduisent le montant des subventions. Les inscriptions vont de toute évidence diminuer pour des raisons démographiques. Le secteur privé exerce une concurrence beaucoup plus vive afin de vendre l'enseignement à distance auprès des étudiants.

Chacun de ces facteurs est déterminant en soi; chacun prend de l'importance. Cumulés, ils montrent à quel point des changements s'imposent, et ce, dès maintenant ou presque.

Les établissements ont réussi à s'adapter, certains mieux que d'autres. Il est important qu'ils continuent de s'adapter rapidement et que les gouvernements les aident dans cette tâche, dans la mesure du possible.

Annexe A. Transferts interprovinciaux de fonds

Le réseau universitaire des Maritimes est interprovincial. La CESPM administre et contrôle le transfert interprovincial d'environ 16,5 millions de dollars. Des ententes interprovinciales sont en place afin de régler les frais des étudiants inscrits dans d'autres provinces dans des programmes qui ne sont pas offerts dans leur province d'origine. À mesure que les pressions financières s'accroîtront, les transferts régionaux et autres feront l'objet d'examen répétés. La présente section vise à clarifier les pratiques régionales en cours. Plus de 450 programmes ont été désignés programmes régionaux. Le Tableau A.1 donne un sommaire des transferts interprovinciaux prévus pour 1996-1997, à l'exclusion du Collège vétérinaire de l'Atlantique (CVA), qui est visé par une entente distincte.

**Tableau A.1 Transferts interprovinciaux prévus (en milliers de dollars)
pour 1996-1997, à l'exclusion du CVA.**

	DE			Total
	<u>Nouveau Brunswick</u>	<u>Nouvelle- Écosse</u>	<u>Île-du-Prince- Édouard</u>	
À				
Nouveau-Brunswick	-	1 592,4	1 369,6	2 962,0
Nouvelle-Écosse	6 443,1	-	3 117,5	9 560,6
Île-du-Prince-Édouard	31,0	-	-	31,0
Terre-Neuve	414,4	-	-	414,4
Ontario	28,0	-	7,1	35,1
Québec	3 454,7	-	30,1	3 484,8
Montant brut des transferts	<u>10 371,2</u>	<u>1 592,4</u>	<u>4 524,3</u>	<u>16 487,9</u>
Montant net des transferts prévus au budget	<u>7 409,2</u>	<u>(7 968,2)</u>	<u>4 493,3</u>	<u>3 934,3</u>

Les versements entre les provinces maritimes sont autorisés conformément à l'entente régionale de transferts qui s'applique aux étudiants inscrits dans tout programme qui n'est pas offert dans leur province d'origine. Le montant réel des transferts entre les provinces de l'Atlantique renvoie à des sommes nettes. Les autres ententes interprovinciales mentionnées ci-dessus portent sur les aspects suivants : transferts à Terre-Neuve pour prévoir des places dans le programme de premier cycle en médecine à la Memorial University of Newfoundland (entente Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve); transferts à l'Ontario pour prévoir des places en optométrie à la University of Waterloo (entente Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Ontario); et transferts au Québec pour assurer l'accès aux Néo-Brunswickois francophones dans des programmes de santé spécifiques au Québec et prévoir également l'admission d'un étudiant de l'Île-du-Prince-Édouard (entente Nouveau-Brunswick et Québec).

Les transferts provinciaux pour le Collège vétérinaire de l'Atlantique ne sont pas inclus dans le Tableau A.1 et le Tableau A. 2. Voici le partage des frais en 1995-1996 :

	\$
Nouveau-Brunswick	3 308 400
Nouvelle-Écosse	4 071 900
Île-du-Prince-Édouard	5 254 300
Terre-Neuve	509 100
Total	<u>13 143 700</u>

**Tableau A.2. Ententes régionales de financement dans les Maritimes -
Transferts 1996-1997**

	Province de résidence						Total	
	Nouveau-Brunswick		Nouvelle-Écosse		Île-du-Prince-Édouard			
	Inscr.	000 \$	Inscr.	000 \$	Inscr.	000 \$	Inscr.	000 \$
Nouveau-Brunswick								
Mount Allison University					4	38	4	38
St. Thomas University					21	91	21	91
Université de Moncton			48	335	21	138	69	473
University of New Brunswick			129	1 257	113	1 102	242	2 359
Total partiel			177	1 592	159	337	1 369	2 961
Nouvelle-Écosse								
Acadia University	40	239			12	86	52	325
Atlantic School of Theology	5	30			3	18	8	48
Dalhousie University	336	4 900			146	2 096	482	6 996
Mount Saint Vincent University	58	290			14	55	72	345
NS Agricultural College	63	498			25	196	109	694
NS College of Art & Design	6	56			5	40	11	96
Saint Mary's University	1	6			7	49	8	55
St. Francis Xavier University	8	48			11	88	19	136
Technical University of Nova Scotia	28	322			39	422	67	744
University College of Cape Breton	2	6					2	6
University of King's College	11	48			2	12	13	60
Université Sainte-Anne					14	56	14	56
Total partiel	558	6 443			278	3 118	857	9 561
Île-du-Prince-Édouard								
University of Prince Edward Island (excluant le CVA)	4	31					4	31
Total partiel	4	31					4	31
TOTAL	562	6 474	177	1 592	437	4 487	1 197	12 553

Remarques :

- Les transferts entre provinces renvoient à des sommes nettes et ne sont pas des transferts directs aux établissements visés.
- Ces chiffres se fondent sur les inscriptions de 1993-1994, soit l'année la plus récente pour laquelle des données d'inscriptions définitives étaient accessibles au moment de la préparation des budgets.

Annexe B. Financement des projets d'immobilisations

Introduction

En mai 1995, la CESPMM a demandé aux établissements des Maritimes de soumettre les trois projets d'immobilisations qu'ils jugeaient les plus essentiels aux fins de financement gouvernemental pour la période de trois ans débutant en 1996-1997. Compte tenu de l'effet des contraintes financières sur les budgets de dépenses en immobilisations, la Commission a insisté sur la nécessité d'arriver avec de fortes preuves à l'appui de tout projet (nouveau projet d'immobilisations, expansion ou report de l'entretien) pour qu'il soit pris en considération. La Commission a également réitéré le fait que, habituellement, la priorité serait accordée à la rénovation et à la remise à neuf des installations physiques existantes plutôt qu'aux projets d'expansion ou aux nouveaux projets, bien que la rentabilité globale et l'utilisation des locaux entreraient en ligne de compte. À cause des difficultés associées à l'obtention du financement des immobilisations pour des locaux additionnels, il est particulièrement important que tous les locaux existants dans les campus soient fonctionnels et sécuritaires.

Le Tableau B.1 comprend les projets qui se trouvent en tête des priorités. La Commission les a approuvés en principe; les renseignements fournis ci-après visent à donner aux gouvernements un aperçu de chaque projet envisagé. L'ensemble des coûts, de la taille et des plans de projets sont assujettis à une réévaluation et à une modification pendant l'exercice d'approbation. Chaque projet recommandé par la CESPMM, mais non approuvé aux fins d'un financement, sera assujetti à une réévaluation au cours de la formulation des recommandations de l'année prochaine sur les projets d'immobilisations pour assurer que les priorités ou la portée des projets n'ont pas changé.

Table B.1. Projets d'immobilisations recommandés (en milliers de dollars)

	Mouvements de la trésorerie					
	Coût total estimatif du projet	Contribution provinciale approuvée	Contribution provinciale possible (Note 1)	Montant approuvé jusqu' en mars 1996	Versements	
					estimatifs exigés en 1996-1997	Montants estimatifs exigés pour les prochaines années 1997-1998-1999
Province du Nouveau-Brunswick						
Projets approuvés						
Mount Allison University				2 500,0	2 260,8	3 372,5
Rénovations et réparations - locaux universitaires (Note 2)	12 783,3	8 133,3	-	-	-	-
Université de Moncton - Centre universitaire de Shippagan						
Phase II du projet d' expansion de Shippagan (Note 2)	2 767,6	2 767,6	-	-	2 767,6	-
Université de Moncton - École de droit (Note 2)	9 760,0	3 360,0	-	-	3 360,0	-
University of New Brunswick						
Campagne de financement des immobilisations (Note 3)	-	7 750,0	-	-	-	2 500,0
Total					<u>8 388,4</u>	<u>5 872,5</u>
						<u>2 500,0</u>
						<u>2 500,0</u>
Projets recommandés - voir l' Annexe E						
(Par ordre de priorité)						
Mount Allison University			3 000,0	-	-	-
Pavillon des sciences physiques et du génie	3 000,0	-	-	-	-	-
St. Thomas University			250,0	-	-	-
Rénovations - Pavillon Casey	250,0	-	-	-	-	-
Université de Moncton			1 700,0	-	-	-
Édifice Rémi-Rossignol	1 700,0	-	-	-	-	-
Rénovations - Édifice Simon-Larouche	1 300,0	-	-	-	-	-
Province de la Nouvelle-Écosse						
Projets approuvés						
Transition de la formation des maîtres (Note 4)						
Acadia University						
Rénovations - Maison du séminaire et pavillon Emmerson	4 576,2	3 793,9	-	-	-	-
Mount Saint Vincent University						
Rénovations - Pavillon Evaristus et Centre Acad. Seton	4 759,2	3 405,1	-	-	-	-
Université Sainte-Anne						
Rénovations - Pavillon académique	150,0	150,0	-	-	-	-
Total - Transition de la formation des maîtres	<u>9 485,4</u>	<u>7 349,0</u>	-	-	-	-
St. Francis Xavier University				595,0	-	-
Chaufferie	1 190,0	595,0	-	-	-	-
University of King' s College						
Projet d' accessibilité (Note 5)	500,0	250,0	-	-	250,0	-

Voir la Note 4 sur les mouvements de trésorerie

La CESPM fournira au gouvernement du Nouveau-Brunswick les projections de mouvements de trésorerie.

Tableau B.1 (suite). Projets d'immobilisations recommandés (en milliers de dollars)

	Mouvements de la trésorerie			
	Coût total estimatif du projet	Contribution provinciale approuvée	Contribution provinciale possible (Note 1)	Montant approuvé jusqu' en mars 1996
				Versements estimatifs exigés en 1996-1997
				Montants estimatifs exigés pour les prochaines années
				1997-1998
				1998-1999
Province de la Nouvelle-Écosse				
Projets recommandés - voir l' Annexe E (par ordre de priorité)				
Saint Mary' s University Pavillon académique Loyola	15 641,5	-	7 820,8	
University College of Cape Breton Rénovations au système CVC - Bloc B	490,0	-	245,0	
Dalhousie University Pavillon de la faculté des arts et des sciences sociales	20 000,0	-	10 000,0	
St. Francis Xavier University Annexe et rénovation au pavillon des sciences physiques (Note 6)	21 600,0	-	10 800,0	
Dalhousie University Centre des sciences de la vie	12 500,0	-	6 250,0	
Mount Saint Vincent University Rénovations - Centre académique Seton	2 515,0	-	1 275,5	

La CESPМ fournira au gouvernement de la Nouvelle-Écosse les projections des mouvements de la trésorerie.

Il peut se révéler nécessaire d' accorder la priorité aux initiatives en cours en Nouvelle-Écosse plutôt qu' aux autres projets d' immobilisations présentés, c' est-à-dire : 1. le processus de rationalisation et 2. le déménagement des locaux loués actuellement par la Technical University of Nova Scotia et le Nova Scotia College of Art and Design.

Province de Île-du-Prince-Édouard

Aucun nouveau projet recommandé pour le moment.

Notes:

- Après l'approbation du gouvernement provincial, le coût total, la contribution financière demandée et les plans détaillés, entre autres, sont tous assujettis à une réévaluation et à une modification.
- Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a déjà approuvé les montants recommandés pour 1996-1997. En adoptant le budget d'immobilisations de 1995-1996, le gouvernement provincial a reporté à l'exercice 1996-1997 tous les versements pour le financement des projets d'immobilisations que la CESPМ a recommandés en 1995-1996.
- Une contribution additionnelle de 2 750 000 \$ est prévue pour 1999-2000. Toutes les contributions sont assujetties à l'examen habituel de la CESPМ et à l'entente de financement conclue avec la province.
- Rénovations dans le cadre de la rationalisation de la formation des maîtres. Les versements seront échelonnés sur les exercices financiers 1995-1996 à 1997-1998.
- Le montant de 250 000 \$ a été approuvé, à condition que l'université réunisse des fonds de contrepartie d'ici le 30 juin 1996.
- Par le décret en conseil 90-788, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'est engagé à contribuer un montant de 7,5 millions de dollars à divers projets d'immobilisations à St. Francis Xavier University. Le calendrier des paiements sera assujetti à la priorité qui sera accordée aux projets de l'université par rapport aux autres demandes pressantes. Comme il est indiqué dans le document, la contribution gouvernementale représente habituellement la moitié du coût total du projet.

Nouveau-Brunswick - Projets approuvés

Mount Allison University - Rénovations et réparations - Locaux universitaires
Université de Moncton, Centre universitaire de Shippagan - Phase II du projet d'expansion
Université de Moncton - École de droit

En adoptant son budget d'immobilisations de 1995-1996, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a reporté à 1996-1997 tous les versements pour le financement des trois projets d'immobilisations ci-dessus que la CESPM a recommandés l'an dernier. Il reprendra les versements pour le financement de ces projets en 1996-1997 et remboursera aux établissements tous les frais de financement raisonnables qui découleront du report des fonds. Le Tableau B.1 donne le montant des versements requis, l'intérêt compris.

Le financement du projet d'immobilisations de la Mount Allison University a permis à cette dernière de s'attaquer à de sérieuses lacunes d'infrastructures dans le campus, y compris la reconstruction de sa chaufferie centrale et du réseau de canalisation de la vapeur et de l'électricité. La phase en cours du projet d'expansion du Centre universitaire de Shippagan comporte la construction d'un gymnase. Le projet de l'École de droit consiste en la construction d'un nouvel édifice d'une superficie de 58 000 pieds carrés pour accueillir l'École et la bibliothèque de droit, le Centre de la traduction et de la terminologie juridiques ainsi qu'un centre international de la Common law en français.

University of New Brunswick - Campagne de financement des immobilisations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a récemment approuvé une subvention de 7,5 millions de dollars pour la Campagne de financement des immobilisations de 30 millions de dollars de l'université. Pour être admissible, l'université doit réunir des fonds de contrepartie, soit trois dollars pour chaque dollar accordé par le gouvernement. Dans le cadre de sa soumission, l'université a proposé que le financement des immobilisations soit affecté à des projets spécifiques. Le gouvernement a indiqué que tout projet envisagé et l'affectation des fonds seraient déterminés après que la CESPM ait examiné le bien-fondé de chaque projet. La CESPM a récemment fait savoir à l'université qu'elle devait soumettre les projets prévus pour qu'ils soient examinés aussitôt que possible.

Nouveau-Brunswick - Projets recommandés

Le Tableau B.1 présente les projets recommandés dans l'ordre de priorité établi par la Commission. Compte tenu du montant du versement total requis en 1996-1997 pour la réalisation des projets approuvés auparavant, le financement des immobilisations pour les projets recommandés pourrait vraisemblablement commencer au cours de l'exercice financier 1997-1998. Tous les projets recommandés peuvent être entrepris et achevés dans un même exercice. La CESPM est bien consciente de l'engagement qu'a pris le gouvernement provincial d'équilibrer son budget total (de fonctionnement et d'immobilisations) d'ici quatre ans. Les mouvements de trésorerie recommandés seront fournis au gouvernement provincial au moment de préparer le budget d'immobilisations.

Mount Allison University - Pavillon des sciences physiques et du génie

La construction du pavillon des sciences physiques et du génie remonte à la fin des années 50. Il devait servir à l'enseignement, à la recherche, aux locaux pour les étudiants et le corps professoral des départements de sciences physiques et du génie. En 1994, le département de géologie a été déménagé au rez-de-chaussée du pavillon; les trois programmes ont été fusionnés pour former le nouveau programme de sciences physiques, de génie et de sciences de la terre. En 1994-1995, 650 étudiants-ETP étaient inscrits au programme. De plus, le pavillon abrite l'un des plus grands auditoriums de cours du campus ainsi que des laboratoires d'informatique pour les étudiants.

Les systèmes et les services du pavillon de sciences physiques et du génie (mécanique, électrique, communication, sécurité et hygiène) sont désuets ou inutilisables et ne se conforment pas du tout aux codes du bâtiment. Les fenêtres et la toiture auraient dû être remplacés depuis longtemps. De plus, les problèmes de structure à l'étage supérieur et l'état de la toiture constituent une menace au maintien de l'intégrité du pavillon; il faut les régler très bientôt. En gros, après une utilisation de près de 40 ans, le pavillon a besoin d'une remise à neuf générale de ses systèmes, services et espaces pour continuer à servir à l'enseignement et à la recherche.

En raison des problèmes d'exiguïté dans le campus, il est important que tous les locaux actuels soient utilisables et sécuritaires afin d'assurer un environnement d'apprentissage et un milieu de travail raisonnables.

St. Thomas University - Rénovations au pavillon Casey

Même après la construction du nouveau pavillon Dunn, l'université continue toujours d'avoir un rapport très faible espace-étudiant comparativement aux autres universités des Maritimes. La population étudiante à St. Thomas a connu une hausse impressionnante au cours des années. Le nombre total d'inscriptions-ETP est passé de 1 297 en 1984-1985 à 2 028 en 1994-1995, soit une augmentation de 56 % en dix ans. Il est important que tous les locaux disponibles dans le campus soient utilisables.

Il faut procéder à d'importants travaux de réparation du système de ventilation, du système de chauffage et des installations de base à l'auditorium Daigle, situé dans le pavillon Edmund Casey. L'auditorium a servi de théâtre et de grande salle de cours, et il peut recevoir 270 personnes. En raison de la disponibilité du théâtre de «marionnettes» dans le pavillon Dunn récemment achevé, l'auditorium Daigle peut maintenant servir en premier lieu de salle de cours, de réunion et de conférence. Il est important de rendre l'auditorium plus fonctionnel et de remédier à la détérioration de l'édifice au cours des années puisqu'il représente une ressource de première importance; c'est la seule salle de l'université pouvant recevoir plus de 100 personnes.

Il y a 18 classes régulières qui se donnent par semaine dans l'auditorium Daigle; on s'en sert actuellement comme dernier recours si on manque de grandes salles de classe. Si l'auditorium ne sert pas, on pourrait le diviser en deux salles de classe, ce qui pourrait accroître les dépenses de fonctionnement de l'université. On trouve actuellement deux salles dans le campus ayant une capacité de 70 à 75 étudiants; elles sont équipées pour l'enseignement multimédia, mais ne suffisent pas à la demande.

Université de Moncton - Rénovations à l'Édifice Rémi-Rossignol

Construit au début des années 60, l'Édifice Rémi-Rossignol est le plus ancien pavillon du Centre universitaire de Moncton, et il faut y procéder à d'importants travaux de rénovation. Les laboratoires, les classes et les auditoriums satisferont aux normes des années 90; le système de ventilation sera amélioré et des dispositifs de gicleurs d'incendie seront installés. Des travaux de rénovations s'imposent également à cause du réaménagement des locaux attribuable à la relocalisation du programme de génie dans un nouveau pavillon. De nombreuses facultés se servent de l'édifice pour l'enseignement de cours obligatoires de première et de deuxième années tels que les mathématiques. L'an dernier, 34 227 heures de cours par semaine ont été données dans ces auditoriums.

Université de Moncton - Rénovations à l'Édifice Simon-Larouche - Centre universitaire d'Edmundston

Il faut procéder à d'importants travaux de rénovation de l'édifice principal du Centre universitaire d'Edmundston dont la construction remonte au milieu des années 40. Tous les systèmes de l'édifice doivent être modernisés (électricité, chauffage, ascenseurs, fenêtres et dispositifs de gicleurs d'incendie) et certains problèmes d'accessibilité doivent être réglés. Une restructuration importante des services de bibliothèque s'impose également.

Nouvelle-Écosse - Projets approuvés

Transition de la formation des maîtres

Acadia University - Rénovations à la maison du séminaire et au pavillon Emerson

Mount Saint Vincent University - Rénovations au pavillon Évariste et au centre académique Seton

Université Sainte-Anne - Rénovations au pavillon académique

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a récemment approuvé le financement d'une partie du coût de ces projets qui portent sur la rénovation des pavillons et l'aménagement des installations appropriées aux fins de la rationalisation de la formation des maîtres en Nouvelle-Écosse. Dans le plan financier de l'an dernier, une priorité élevée avait été accordée au projet de Mount Saint Vincent.

St. Francis Xavier University - Chaufferie

Le financement des immobilisations a été approuvé pour la chaufferie de l'université où d'importants travaux de rénovation s'imposent.

University of King's College - Projet d'accessibilité

Le gouvernement provincial a récemment approuvé des fonds pour un ascenseur qui assurera l'accessibilité des personnes handicapées au quatrième étage du pavillon des arts et de l'administration ainsi qu'au sous-sol du pavillon Prince. Combinés, ces deux pavillons abritent 90 % des salles de classe et des bureaux de l'université.

Nouvelle-Écosse - Projets recommandés

Le Tableau B.1 présente les projets recommandés dans l'ordre de priorité établi par la Commission. Les recommandations sont formulées avec la mention expresse par la Commission que les priorités en matière de financement pourraient changer compte tenu de l'évolution constante du réseau de l'enseignement postsecondaire en Nouvelle-Écosse. Conformément à la politique provinciale, la Commission recommandera habituellement une contribution provinciale de 50 % du coût estimatif du projet, en prenant note de la position du Nova Scotia Council of Higher Education, en vertu de laquelle un financement additionnel peut être justifié pour certains projets de rationalisation. Comme pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick, la Commission fournira au gouvernement de la Nouvelle-Écosse les mouvements de trésorerie recommandés pour ces projets.

Saint Mary's University - Pavillon académique Loyola

Un annexe important est prévu au pavillon académique Loyola, le pavillon de cours principal dans le campus. Le projet permettrait d'accroître le nombre de salles de cours et de bureaux, plus particulièrement pour la faculté de commerce. Une petite bibliothèque de consultation serait également aménagée. On procéderait aussi à la remise en état du deuxième étage actuel du pavillon Loyola pour qu'il soit conforme au code en vigueur. Depuis la fin des années 80, le nombre de locaux de l'université ne répond pas à la demande, problème qui persiste. Les travaux d'agrandissement permettront de combler les besoins en locaux de l'université et offriront les installations voulues pour répondre aux besoins des étudiants, des chercheurs, du personnel et de ceux découlant des programmes d'études.

Les besoins en locaux à l'université Saint Mary's sont parmi les plus élevés des Maritimes. Les inscriptions-ETP sont passées de 3 872 en 1984-1985 à 6 513 en 1994-1995, soit une augmentation de 68 % en dix ans. Par contre, peu de nouveaux locaux ont été ajoutés aux fins de l'enseignement.

University College of Cape Breton - Rénovations du système CVC-Bloc B

Il faut procéder à d'importants travaux de rénovation du système de chauffage, ventilation et climatisation pour améliorer la qualité de l'air dans le bloc «B», édifice qui abrite des salles de classe, des laboratoires d'informatique et des bureaux. Ce projet comprendra des modifications considérables du réseau de gaines, de même que des rénovations des dispositifs de ventilation et de l'installation de climatisation.

La plupart des bureaux, laboratoires et salles de classe du bloc «B» occupent une superficie qui servait au départ au gymnase construit en 1966 et rénové en 1978. Le système de ventilation est mal conçu et ne convient pas à l'usage actuel. Par exemple, tous les laboratoires d'informatique se trouvent dans le bloc «B». Toutefois, la capacité du système de ventilation ne suffit pas à évacuer l'air chaud produit par les ordinateurs. Il y a donc surchauffage, et les étudiants doivent quitter les locaux.

Dalhousie University - Pavillon de la faculté des arts et des sciences sociales

La majorité des départements de la facultés des arts et des sciences sociales se trouvent dans 27 maisons à ossature de bois qui vieillissent et se détériorent rapidement. Il s'agit de vieilles maisons, qui ne sont pas

facilement accessibles, dont le chauffage est coûteux, qui ne sont pas conformes aux normes actuelles d'hygiène et de sécurité et ne peuvent pas recevoir les grandes classes d'aujourd'hui. Des travaux de rénovation ou d'entretien quelconques s'imposent dans toutes ces maisons.

La solution la plus économique et la plus efficace, est d'avoir un nouvel édifice. L'université se propose de construire un pavillon des arts et des sciences d'une superficie de 127 000 pieds carrés. Le nouvel édifice réglerait le manque de locaux actuel et permettra à l'université de répondre aux demandes futures prévues en locaux. Des économies d'énergie seront également réalisées.

St. Francis Xavier University - Annexe et rénovations du pavillon des sciences physiques

L'université se propose d'adjoindre au pavillon des sciences physiques actuel un annexe qui abritera le département de chimie. Le département de géologie sera déménagé dans le pavillon qui formera ensuite le centre des sciences physiques.

L'université a un besoin urgent d'autres locaux, en particulier pour son département de chimie. Les inscriptions-ETP sont passées de 2 629 en 1984-1985 à 3 483 en 1994-1995, ce qui représente une augmentation de 32 % en dix ans. La Commission a pris note, dès 1989, du problème de locaux non adaptés aux besoins de l'université et était convaincue de la nécessité d'agrandir et d'améliorer les installations. La proposition actuelle porte sur l'ajout d'un annexe de 40 000 pieds carrés au pavillon des sciences actuel et la rénovation des locaux actuels. Le pavillon de la géologie est le projet d'entretien qui préoccupe le plus l'université. On s'attend de procéder à sa fermeture.

Dalhousie University - Centre des sciences de la vie

Il faut procéder à d'importants travaux de remise en état et de réparation de l'infrastructure et des matériaux du Centre des sciences de la vie. Il faut procéder de toute urgence à la modernisation des systèmes de protection contre les incendies, de chauffage, de ventilation et d'électricité, car l'édifice ne satisfait pas aux normes de construction en vigueur. L'université a également reçu des plaintes concernant la qualité de l'air. Les travaux permettront de rendre conformes aux normes en vigueur du code du bâtiment les diverses installations de l'édifice, en plus de remédier aux préoccupations quant à la qualité de l'air. Compte tenu de l'âge de l'édifice, la remise en état des principaux éléments de la charpente revêt un caractère particulièrement urgent.

Mount Saint Vincent University - Rénovations au centre académique Seton

Seules les réparations d'urgence ont été réalisées au cours des 24 dernières années. Il faut remplacer des pièces et procéder à une rénovation du système de chauffage, ventilation et climatisation pour qu'il soit conforme aux normes du code en vigueur. Des rénovations des systèmes mécaniques (ventilation, réseau de gaines, filtration) et des panneaux de protection-incendie qui sont désuets s'imposent également.

Les rénovations nécessaires au centre académique Seton, qui sont prévues dans le cadre de la transition de la formation des maîtres, sont mineures et n'ont aucune incidence sur les travaux généraux de rénovation qui s'imposent dans l'édifice.

Île-du-Prince-Édouard

Aucun nouveau projet d'immobilisations n'est recommandé pour le moment.

Le gouvernement provincial a approuvé une entente de financement pour le nouveau pavillon de chimie à l'UPEI. Les travaux de construction de cet édifice des plus nécessaires ont débuté en août 1995. L'université a déjà reçu un versement initial de 1,5 millions de dollars de la contribution provinciale de 2,5 millions qui a été approuvée. Le solde sera remboursé au moyen de l'amortissement de la dette à compter de 1997-1998.

Tableau B.3. Projets d'immobilisations présentés par des établissements et examinés par la Commission mais qui n'ont pas encore fait l'objet de recommandations (en milliers de dollars)

	Coût estimatif du <u>projet</u>	Aide provinciale totale <u>demandée</u>	Autres <u>sources</u>
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK			
Université de Moncton - Centre universitaire de Moncton			
Édifice Taillon			
Importants travaux de rénovation	1 700,0	1 700,0	-
PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE			
Acadia University			
(Selon la demande de l'an dernier; aucune demande reçue en 1995-1996)			
Remplacement de la serre			
Construction d'une nouvelle serre	500,0	250,0	250,0
Agrandissement du pavillon Patterson			
Rénovation d'une partie de l'édifice actuel et ajout de nouveaux locaux	5 000,0	2 500,0	2 500,0
Atlantic School of Theology			
Maisons en bois de la faculté (entreprises auxiliaires, non admissibles au financement des immobilisations)			
Entretien des maisons actuelles	124,0	124,0	-
Rénovation et conversion possible à d'autres usages	700,0	700,0	-
Chapelle			
Report des travaux d'entretien et de réparations	84,0	84,0	-
Dalhousie University			
École d'administration des affaires	1 700,0	850,0	850,0
Mount Saint Vincent University			
Centre de communications E. Margaret Fulton			
Ajout d'un annexe de trois étages à l'édifice actuel	10 402,4	5 201,2	5 201,2
Saint Mary's University			
Bibliothèque Patrick Power			
Construction de deux étages supplémentaires	5 538,7	2 769,3	2 769,4
Centre d'éducation Burke			
Importants travaux de rénovation, de réparation et de remise en état du Centre et construction de passages piétonniers entre le pavillon des sciences et le centre étudiant	3 290,0	1 645,0	1 645,0
St. Francis Xavier University			
Centre de services			
Construction d'un nouveau centre de services	3 000,0	1 500,0	1 500,0

	Coût estimatif du <u>projet</u>	Aide provinciale totale <u>demandée</u>	<u>Autres sources</u>
University College of Cape Breton			
Agrandissement du centre universitaire - Travaux de rénovation et de remise en état			
Travaux de rénovation des locaux libérés à la fin du projet d'agrandissement du centre universitaire	1 500,0	1 500,0	-
Centre de conditionnement physique			
Construction d'un nouveau centre de conditionnement physique	280,0	280,0	-
Université Sainte-Anne			
Rénovations de la bibliothèque			
Ajouter un étage à la bibliothèque (qui en compte deux) et déménager le Centre Acadien	500,0	400,0	100,0
Édifice Danaud			
Réparations et rénovations	250,0	175,0	75,0

Annexe C. Tableaux et figures divers

Table C.1. Aide financière aux étudiants - Prêts totaux accordés aux étudiants qui habitent dans une province maritime et étudient au Canada, 1992-1993 à 1994-1995

	Provinces			Aide moyenne totale reçue	% de l'augmentation cumulative	Moyenne total des prêts reçus
	% d'étudiants recevant des prêts canadiens	% des étudiants recevant des bourses d'entretien	% des étudiants recevant des prêts			
NOUVEAU-BRUNSWICK						
1982-1983	76,1	57,4	-	2 849	-	1 743
1984-1985	81,3	51,6	-	3 336	17,1	2 394
1986-1987	75,9	43,7	-	3 736	31,1	2 944
1988-1989	74,1	44,5	-	4 011	40,8	3 015
1990-1991	73,9	46,5	-	4 301	51,0	3 127
1991-1992	74,5	46,6	-	4 386	53,9	3 129
1992-1993	72,5	44,8	-	4 502	58,0	3 240
1993-1994	67,9	27,7	47,1	5 282	85,4	4 910
1994-1995	67,3	24,8	54,9	6 015	111,1	5 778
NOUVELLE-ÉCOSSE						
1982-1983	61,4	39,1	-	2 610	-	1 905
1984-1985	69,6	41,9	-	3 696	41,6	2 954
1986-1987	74,5	37,1	-	3 575	37,0	2 942
1988-1989	74,6	38,5	-	3 794	45,4	3 004
1990-1991	72,0	38,5	-	3 945	51,1	3 013
1991-1992	67,9	34,7	-	3 953	51,5	3 074
1992-1993	64,5	33,2	-	3 934	50,7	3 044
1993-1994	63,1	0,0	56,0	6 007	130,2	6 007
1994-1995	63,0	0,0	47,5	5 800	122,2	5 800
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD						
1982-1983	70,7	47,7	-	2 378	-	1 578
1984-1985	78,7	45,7	-	2 949	24,0	2 240
1986-1987	84,0	52,4	-	3 269	37,5	2 453
1988-1989	77,8	48,9	-	3 374	41,9	2 531
1990-1991	71,6	44,8	-	3 533	48,6	2 543
1991-1992	71,6	43,0	-	3 523	48,1	2 544
1992-1993	67,4	34,5	-	3 687	55,0	2 875
1993-1994	66,8	30,0	-	3 672	54,4	2 981
1994-1995	68,2	0,0	-	5 069	113,2	5 069
MARITIMES						
1982-1983	67,8	46,9	-	2 694	-	1 807
1984-1985	75,0	46,1	-	3 476	29,0	2 649
1986-1987	75,8	41,0	-	3 613	34,1	2 900
1988-1989	74,7	41,8	-	3 846	42,8	2 968
1990-1991	72,7	42,3	-	4 061	50,7	3 022
1991-1992	70,9	40,2	-	4 107	52,4	3 056
1992-1993	68,0	38,1	-	4 166	54,6	3 117
1993-1994	65,4	13,6	48,2	5 523	105,0	5 313
1994-1995	65,1	10,1	51,2	5 838	116,7	5 738

Tableau C.2. Aide financière par établissement, 1994-1995

	Nbre total d' étudiants à temps plein		Nbre total d' étudiants à temps plein résidents de la province ⁽¹⁾		Nbre d' étudiants résidents à temps plein recevant une aide financière ⁽²⁾		% des étudiants ayant reçu une aide financière		Aide financière moyenne totale reçue ⁽³⁾		% des bourses d'entretien provinciales		% des prêts provinciaux	
	Nbre total d' étudiants à temps plein	Nbre total d' étudiants à temps plein résidents de la province ⁽¹⁾	Nbre d' étudiants à temps plein résidents de la province ⁽¹⁾	Nbre d' étudiants à temps plein recevant une aide financière ⁽²⁾	% des étudiants ayant reçu une aide financière	Aide financière moyenne totale reçue ⁽³⁾	% des bourses d'entretien provinciales	% des prêts provinciaux						
NOUVEAU-BRUNSWICK														
Mount Allison University	2 235	800	297	37,1	6 501	16,4	33,9							
St. Thomas University	1 968	1 550	765	49,4	5 943	19,2	43,5							
Univ. de Moncton - Moncton	4 391	3 925	2 136	54,4	6 136	25,3	49,5							
Univ. de Moncton - Shippagan	481	478	315	65,9	5 894	29,5	60,7							
Univ. de Moncton - St. Louis Maillat	594	549	288	52,5	5 322	17,9	47,5							
Univ. of New Brunswick - Fredericton	7 704	5 558	2 196	39,5	5 999	17,0	35,5							
Univ. of New Brunswick - Saint John	1 948	1 862	658	35,3	4 542	10,0	25,2							
Total N.-B.	19 321	14 722	6 655	45,2	5 881	19,0	40,0							
NOUVELLE-ÉCOSSE														
Acadia University	3 734	2 225	1 003	45,1	6 249	-	36,8							
Dalhousie University	9 253	5 481	2 008	36,6	5 946	-	28,2							
Mount Saint Vincent University	2 124	1 833	883	48,2	5 336	-	35,8							
NS College of Art & Design	505	212	148	69,8	5 479	-	52,8							
NS Teachers College	360	360	188	52,2	5 781	-	42,5							
Saint Mary' s University	5 264	4 354	1 818	41,8	5 340	-	30,9							
St. Francis Xavier University	3 238	2 162	1 171	54,2	6 068	-	45,7							
Technical University of Nova Scotia	1 217	843	327	38,8	4 536	-	27,9							
University College of Cape Breton	2 630	1 890	1 324	70,1	4 575	-	51,0							
University of King' s College	681	342	87	25,4	5 534	-	19,3							
Université Sainte-Anne	402	277	160	57,8	5 694	-	44,8							
Total N.-É.	29 048	19 979	9 117	45,6	5 546	-	35,1							
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD														
University of Prince Edward Island	2 544	1 941	783	40,3	4 673	-	35,3							

Note 1 - Le nombre d' étudiants qui habitent la province où se trouve l' établissement.

Note 2 - Tous les étudiants qui reçoivent des bourses d' entretien ou des prêts aux étudiants de la province reçoivent également une aide sous forme de prêts canadiens. Ces chiffres représentent le nombre d' étudiants qui ont reçu un prêt canadien.

Note 3 - La valeur moyenne totale des prêts, des bourses d' entretien et des prêts des provinces.

Table C.3. Coûts directs aux étudiants (en dollars), 1995-1996

Province	Frais de scolarité - Programme de premier cycle (Arts et Science)	Autres coûts ⁽³⁾ (moyenne)	Coûts totaux (moyenne)
Mount Allison University	3 040	7 964	11 004
St. Thomas University	2 190	6 611	8 801
Université de Moncton	2 292	7 000	9 292
University of New Brunswick	2 610	6 868	9 478
Nouveau-Brunswick⁽¹⁾	2 526	7 111	9 637
Acadia University	3 495	7 218	10 713
Atlantic School of Theology	2 600	6 967	9 567
Dalhousie University	3 095	7 214	10 309
Mount St. Vincent University	3 050	6 837	9 887
NS Agricultural College	2 750	6 881	9 631
NS College of Art & Design	3 050	2 332	5 382
NS Teachers College	2 620	6 692	9 312
Saint Mary's University	3 115	7 024	10 139
St. Francis Xavier University	3 175	7 388	10 563
Technical University of Nova Scotia	3 300	6 937	10 237
University College of Cape Breton	3 000	6 467	9 467
University of King's College	3 105	7 082	10 187
Université Sainte-Anne	3 157	7 331	10 488
Nouvelle-Écosse⁽¹⁾	3 153	7 177	10 330
University of Prince Edward Island	2 820	7 308	10 128
AUTRES PROVINCES⁽²⁾			
Terre-Neuve	2 312		
Québec	1 695		
Ontario	2 451		
Manitoba	2 292		
Saskatchewan	2 550		
Alberta	3 463		
Colombie-Britannique	3 056		

(1) Moyenne pondérée.

(2) Moyenne estimative dans chaque province.

(3) Autres coûts, y compris les cotisations étudiantes, frais moyens de chambre et pension; et coûts estimatifs associés aux manuels, au transport, aux vêtements, aux soins personnels et aux soins de santé et frais moyens de chambre et pension pour ceux qui ne vivent pas au foyer.

Sources: Statistique Canada and CESPM.

Figure C.1

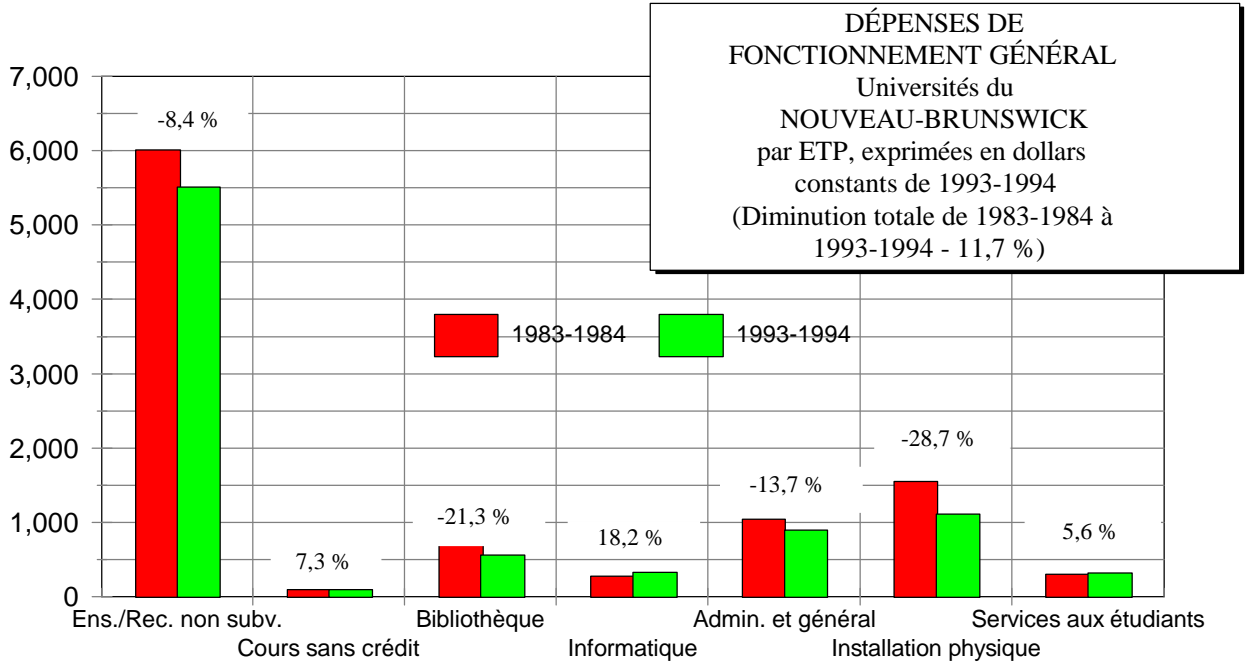


Figure C.2

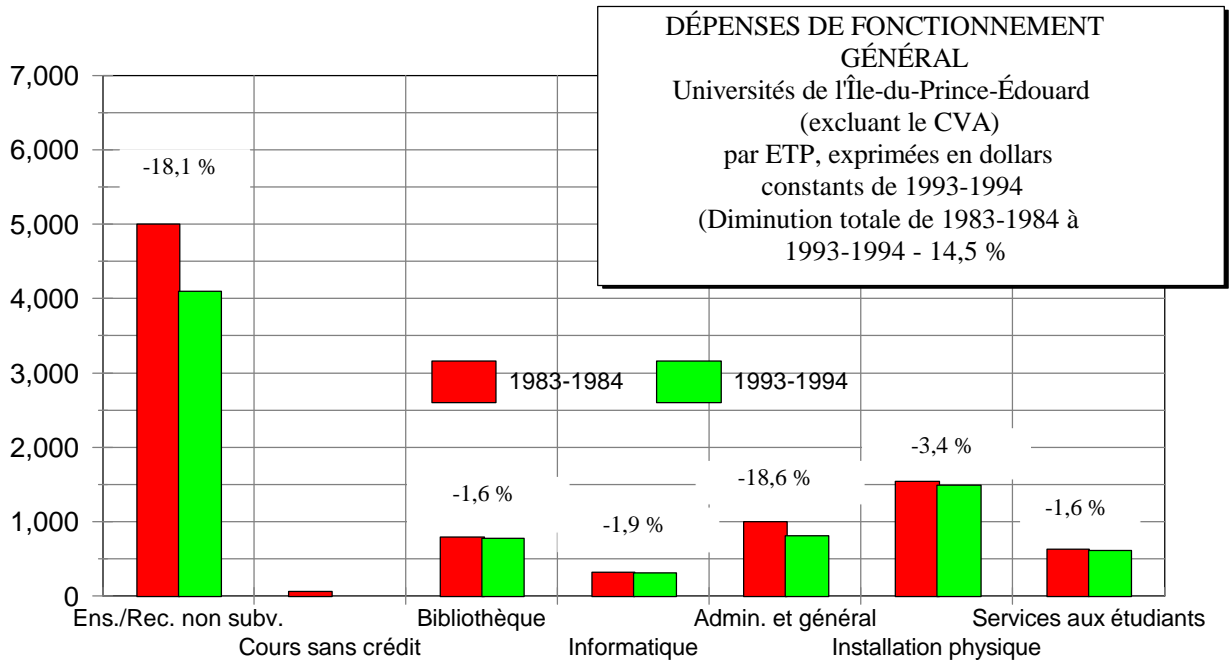
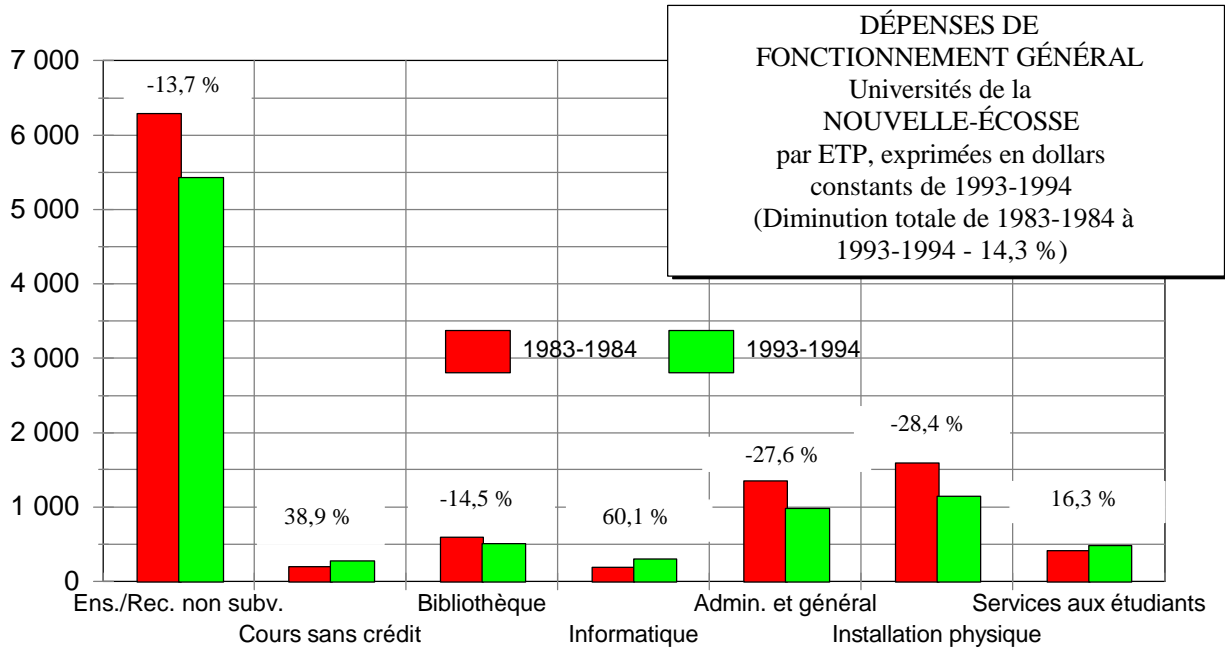
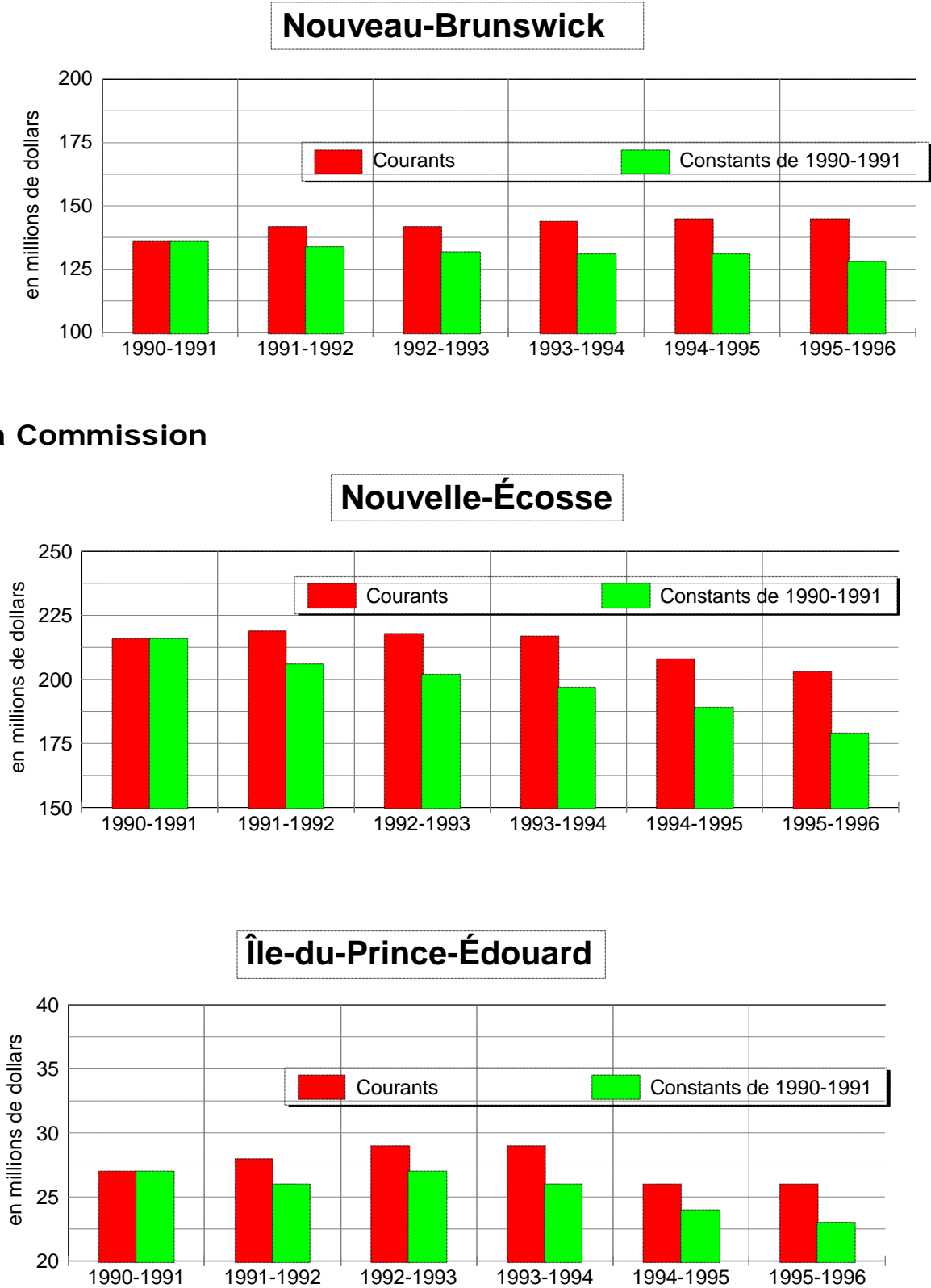


Figure C.3



An
ne
xe
D.
M
é
m
oir
es
re
çu
s
par la Commission

Figure C.4. Subventions aux universités, de 1990-1991 à 1995-1996



Co
m
me
par
les
an
né
es
pas
sée
s,
la
Co
m
m
is
s
i
o
n
a
in
vi
té
di
v
er

s groupes qui s'intéressent à l'enseignement postsecondaire à présenter des mémoires sur des questions qui, à leur avis, méritent son attention. L'alliance canadienne des associations étudiantes (CASA), la Fédération des associations de professeurs d'université du Nouveau-Brunswick, l'alliance des étudiants du Nouveau-Brunswick (NBSA) et l'association des professeurs d'université de la Nouvelle-Écosse (NSCUFA) ont fait une présentation au comité des finances le 12 octobre 1995.

Voici un résumé de chacun des mémoires lors de la réunion en octobre 1995 :

L'alliance canadienne des associations étudiantes (CASA) estime qu'il est de toute première importance que les gouvernements au pays comprennent qu'ils ne peuvent pas créer de nouvelles économies du savoir s'ils ne sont pas disposés à investir dans l'éducation. Elle a insisté sur le fait que la majorité des nouveaux emplois exigent des études au niveau postsecondaire. De plus, s'il veut demeurer concurrentiel sur le marché international, le Canada doit sérieusement se pencher sur les répercussions des compressions budgétaires sur l'enseignement postsecondaire. L'alliance a noté que les étudiants vont presque tous à l'université pour améliorer leurs perspectives d'emploi. Donc, il faut absolument que les universités et les gouvernements s'intéressent davantage à créer les liens nécessaires entre l'enseignement postsecondaire et le marché du travail. L'alliance s'est également prononcée sur des questions comme la nécessité d'accorder une priorité élevée à l'enseignement à distance, d'offrir des cours à longueur d'année dans les universités et d'assurer un enseignement efficace, autrement dit voir à la formation des maîtres. L'alliance endosse l'utilisation de certains indicateurs de rendement pour améliorer l'obligation de rendre des comptes dans le secteur public.

L'alliance estime qu'il est possible de réaliser de plus grandes économies si les universités sont gérées comme un réseau, non comme un regroupement d'entités distinctes. Elle a fait ressortir six secteurs prioritaires où des mesures immédiates permettraient de réduire les coûts assumés par le réseau, notamment : la rationalisation des services d'administration et d'enseignement universitaire; une meilleure coordination entre les réseaux provinciaux d'enseignement supérieur; l'enseignement dans des cadres non universitaires; la technologie pédagogique et l'enseignement à distance; le financement de la recherche et l'enseignement à longueur d'année.

La CASA propose la création d'un fonds de bénéficiaires de l'éducation qui seraient financé à partir de deux sources : une contribution des bénéficiaires-diplômés et une contribution des bénéficiaires-entreprises. L'alliance estime que ces deux groupes sont ceux qui ont le plus avantage à voir le réseau d'enseignement postsecondaire produire un nombre constant de diplômés bien formés. La CASA croit que la création d'un fonds de bénéficiaires serait une façon plus juste de réunir les fonds pour l'enseignement supérieur plutôt que de tout simplement hausser les frais de scolarité.

La Fédération des associations de professeurs d'université du Nouveau-Brunswick a demandé que l'aide gouvernementale se maintienne à des niveaux adéquats étant donné que le niveau de scolarité exigé de la main-d'oeuvre d'aujourd'hui s'accroît sans cesse; nos perspectives d'emploi dépendent de notre niveau de scolarité d'une personne. En outre, elle a souligné que le revenu moyen est étroitement lié au niveau de scolarité. Ces statistiques devraient revêtir une importance particulière pour les gouvernements provinciaux qui essaient de trouver des fonds pour l'enseignement postsecondaire en période de compressions budgétaires pendant que de nombreux ministères se font concurrence pour avoir leur part du gâteau. La

Fédération a également rappelé à la Commission de la nécessité de continuer à jouer le rôle de conseiller auprès des premiers ministres des provinces maritimes en ce qui a trait aux besoins actuels de l'enseignement supérieur de la région.

L'alliance des étudiants du Nouveau-Brunswick (NBSA) a recommandé que la Commission étudie les incidences de la hausse des frais de scolarité et de l'endettement des étudiants sur l'accessibilité. Elle s'est dit préoccupée de l'augmentation persistante des dépenses administratives. D'ailleurs, l'alliance a insisté sur le fait que, malgré l'affectation considérable de deniers publics aux universités, l'obligation de rendre des comptes au public est inapte, et il faudrait obliger les universités à rendre leurs budgets publics. Entre autres suggestions pour réduire les coûts, elle a proposé l'enseignement à longueur d'année. Comme la CASA, la NBSA recommande que des indicateurs de rendement des programmes soient élaborés en consultation avec les principaux intervenants. La NBSA a de plus suggéré que la Commission étende ses activités à plusieurs secteurs tels que : la recherche dans l'intérêt public; l'établissement d'un organisme de réglementation pour les universités; un examen des programmes et de la qualité; des études sur les méthodes d'enseignement et le rôle de planification actuel relativement aux immobilisations.

L'association des professeurs d'université de la Nouvelle-Écosse a présenté aux membres du comité des données sur les retombées économiques de l'enseignement universitaire, tirées de son étude «Beyond The Campus». Elle encourage également les gouvernements à établir des budgets pluriannuels pour permettre aux établissements de mieux s'adapter aux compressions du financement. En outre, l'association estime que la CESPM est bien placée pour créer un cadre de discussion sur de nombreuses questions qui nécessitent une attention immédiate dans le domaine de l'enseignement supérieur et qu'elle pourrait peut-être tenir des conférences sur des sujets particuliers pour donner suite aux mémoires, aux réponses et aux rapports.